

# L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SUR LE DÉPARTEMENT DE L'AIN

DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU GRAND BOURG,  
DE LA PLAINE DE L'AIN ET DE BUGEY SUD



Août 2021



**cress**  
Chambre Régionale  
de l'Économie Sociale  
et Solidaire  
Auvergne-Rhône-Alpes

# PARTENAIRES DE L'ETUDE



**Analyse quantitative :** Lorène PASTIAU, CRESS AuRA

**Production :** Manon JANNET SALOMON, Audrey POULAIN, AGLCA

**Coordination :** Marie FOUILLET, AGLCA

**Communication :** Nathalie RÉBILLON, AGLCA

**Contact :** [marie.fouillet@aglca.asso.fr](mailto:marie.fouillet@aglca.asso.fr)

L'AGLCA remercie l'ensemble des acteurs qui se sont mobilisés au cours des entretiens et des ateliers participatifs et qui ont permis la réalisation de ce diagnostic.

# SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
PARTIE 1 : DEPARTEMENT DE L'AIN.....	7
PARTIE 2 : GRAND BOURG.....	27
PARTIE 3 : PLAINE DE L'AIN.....	39
PARTIE 4 : BUGEY SUD.....	49
BIBLIOGRAPHIE.....	59

## EDITO

### Renaud DROUY, directeur de l'AGLCA

Dans le cadre de son nouveau projet associatif, l'AGLCA, Centre Ressource pour la Vie Associative et l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), se positionne comme un acteur et un accélérateur de l'ESS sur le territoire. Nous ambitionnons ainsi d'être un lieu ressource pour les porteurs de projet, les structures de l'ESS et les collectivités. Or, il existe peu d'éléments quantitatifs et qualitatifs liés à l'ESS sur le territoire de l'Ain. C'est dans ce cadre, et avec pour objectif d'actualiser les données existantes, que nous avons lancé le projet de diagnostic territorial de l'ESS. Une étude qui ambitionne de fournir, tant aux décideurs publics qu'aux acteurs socio-économiques concernés, de nouvelles données clés sur l'ESS. Ainsi, la réalisation d'un diagnostic se veut être le point de départ d'une démarche de co-construction entre les différents acteurs ayant pour but de contribuer au développement de l'ESS sur les territoires.

### Chambre Régionale de l'ESS (CRESS) AuRA

La CRESS AURA est l'acteur privilégié des politiques publiques de l'ESS dans la région et l'observateur de son développement dans les territoires. Elle est reconnue par les collectivités comme l'interlocuteur de référence en matière d'ESS et elle est en mesure de les appuyer dans la construction, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs politiques publiques. Pour cela, elle mobilise plusieurs outils et moyens pour mieux appréhender les spécificités et besoins des entreprises de l'ESS d'un territoire, comme c'est le cas ici avec le travail de diagnostic quantitatif réalisé sur le territoire de l'Ain. Complétée par le travail qualitatif de l'AGLCA, cette étude préfigure les opportunités à développer et les perspectives d'actions à mettre en place et augure une dynamique de co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire.





# INTRODUCTION



## DEMARCHE ET METHODOLOGIE

L'AGLCA, en partenariat avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) d'Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), a mené une démarche de diagnostic territorial de l'ESS sur le département de l'Ain. L'étude repose sur un travail partagé de collecte, de traitement et d'analyse de données quantitatives et qualitatives. Les intercommunalités partenaires concernées par l'étude sont : le Grand Bourg Agglomération (GBA), la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA), ainsi que la Communauté de Communes de Bugey Sud (CCBS).

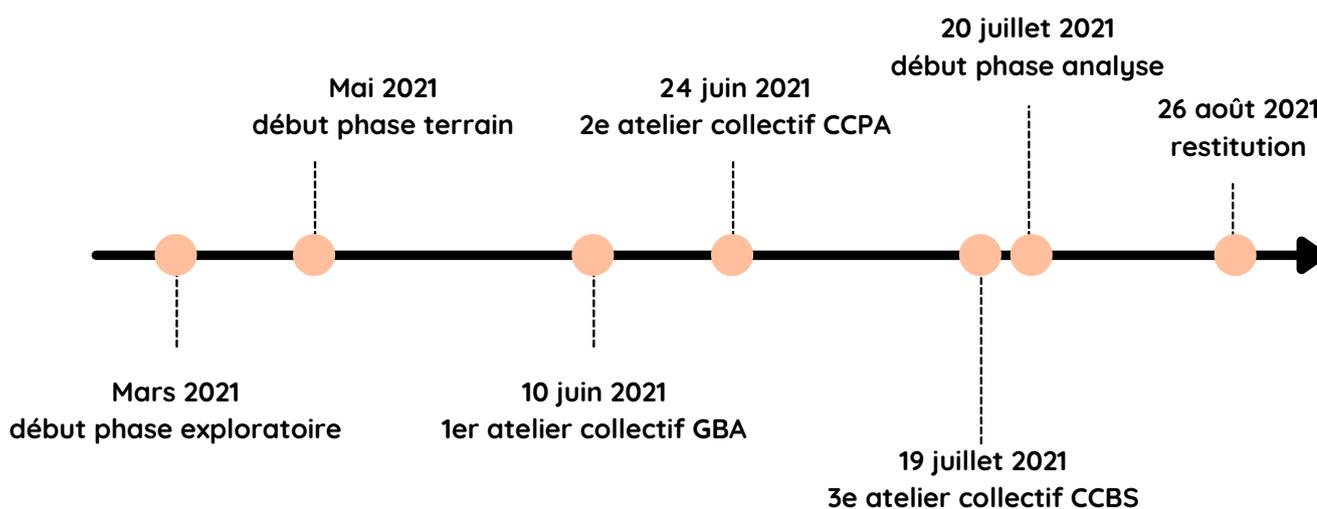
Les objectifs sont multiples :

- Donner à voir la réalité de l'ESS sur le territoire, d'un point de vue quantitatif et qualitatif ;
- Identification des besoins d'accompagnement des structures de l'ESS et faire évoluer l'offre du réseau ;
- Favoriser l'interconnaissance entre les structures et développer le sentiment d'appartenance à l'ESS ;
- Mettre au jour les conditions favorables à l'émergence de structures ESS sur un territoire ;
- Être un outil de pilotage des politiques publiques.

Déroulement de la démarche :

- 1 Une phase d'analyse, de traitement et de production des données quantitatives, réalisée par la CRESS, a permis de dresser un panorama de l'ESS.
- 2 Une phase exploratoire a permis de mieux appréhender les enjeux et la structuration des territoires étudiés, via la mise en place d'entretiens individuels avec des personnes ressources du territoire (élus, techniciens, représentants de structures, etc.).
- 3 Une phase terrain menée sur les différentes intercommunalités a permis de mener des entretiens individuels et collectifs avec les acteurs de l'ESS dans le but de comprendre les différentes dynamiques ESS qui s'y trouvent.
- 4 Une phase d'analyse et de croisement des données quantitatives et qualitatives recueillies a permis de dégager les enjeux et les opportunités liées au développement de l'ESS sur les territoires.

Au total, **cinquante quatre entretiens** ont ainsi été menés et complétés par **trois ateliers collectifs** rassemblant une vingtaine de structures au total.



## METHODOLOGIE QUANTITATIVE

Nous nous appuyons principalement sur une méthodologie quantitative développée et réalisée par la CRESS d'AuRA. Cette méthodologie a été définie à partir d'un certain périmètre de l'ESS défini par l'Observatoire national de l'ESS, l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) et la DIIESES (Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation Sociale et à l'Économie Sociale) en 2008. Il est constitué d'une série de codes juridiques formant les cinq familles de catégories juridiques : les coopératives, les mutuelles santé et assurances, les associations, les fondations et les sociétés commerciales de l'ESS. De ce périmètre sont exclus : les activités d'administration publique et de défense, la sécurité sociale obligatoire, les organisations patronales et consulaires, les syndicats de salariés, les organisations religieuses et politiques.

Il est important de noter que les données utilisées portent seulement sur les **structures employeuses** de l'ESS (les structures non employeuses ne sont pas comptabilisées dans l'ensemble de cette étude, sauf si précisé).

Les données présentées ici sont issues :

- Des données INSEE Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP) de 2015 et Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (FLORES) de 2017
- Des données Unions de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales (URSSAF) de 2010 à 2019
- Des données Système National d'Identification et du Répertoire des Entreprises et de leurs Établissements (SIRENE) de janvier 2020

Le **Secret Statistique (S)** est une forme particulière du secret professionnel qui s'applique aux statisticiens publics. Son principe général est d'apporter aux personnes qui fournissent des informations l'assurance que ces informations ne seront pas utilisées d'une façon susceptible de leur porter tort. Les règles concernant le fichier CLAP sont les suivantes : la case doit comprendre au moins trois établissements ou au moins cinq salariés et le plus gros établissement doit représenter moins de 85 % des effectifs de la case. Ainsi, si ces règles ne peuvent pas être assurées, les données ne sont pas disponibles.

## METHODOLOGIE QUALITATIVE

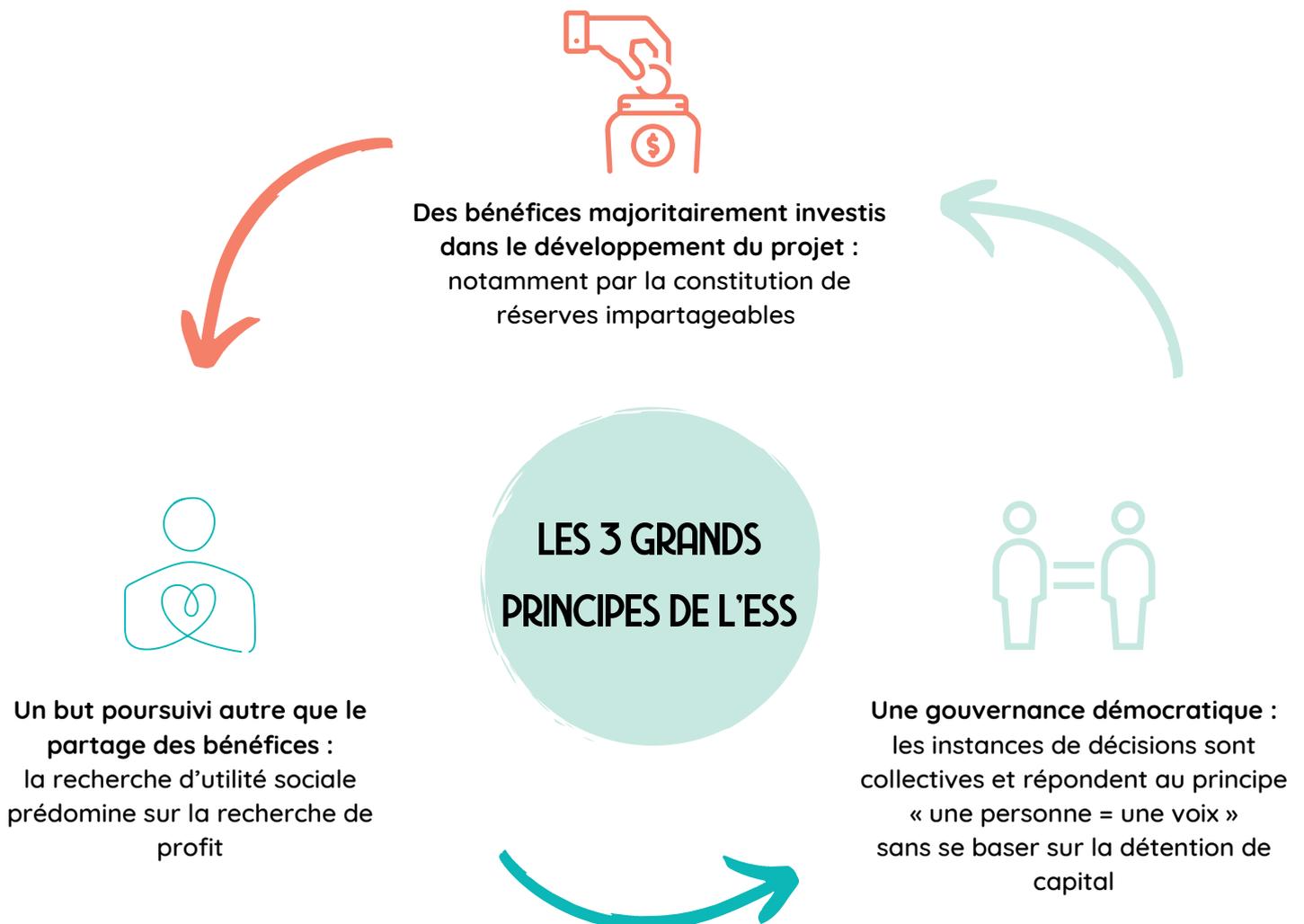
La partie qualitative a été construite à partir d'**entretiens semi-directifs**. L'échantillonnage pour les entretiens terrains a été réalisé en s'appuyant sur le cahier des charges du diagnostic **préalablement défini par l'ensemble des partenaires**. Sont prises en compte **des associations (employeuses et non employeuses)** ainsi que **des coopératives de production de type Société Coopérative de Production (SCOP) et Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)**. L'objectif est de développer un accompagnement des acteurs de l'ESS qui ne sont pas fédérés ou structurés. Sont donc exclues les coopératives de crédit, de professionnels ainsi que les mutuelles qui sont des acteurs structurés de taille importante et qui répondent à des logiques de secteur. Les fondations et les sociétés commerciales, étant quasi inexistantes sur le territoire, ne peuvent être comprises dans l'échantillon. Il est important de tenir compte du statut des personnes interrogées : **la majorité occupent des postes de présidence et/ou de direction**.

## QU'EST CE QUE L'ESS ?



L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est un système qui permet à diverses structures de concilier **activité économique et utilité sociale ou environnementale** sur un territoire.

Depuis 2014, la « loi relative à l'ESS » (loi n°2014-856) permet de donner un **cadre juridique à l'ESS**, qui se définit comme « un mode d'entreprendre et de développement économique ». L'ESS regroupe différents types de structures aux statuts variés : des associations, des coopératives, des mutuelles, des fondations et des sociétés commerciales dont le fonctionnement repose sur les principes de l'ESS.



# PARTIE 1 : DEPARTEMENT DE L'AIN



## Portrait de territoire

### Données démographiques



#### POPULATION



643 350 habitants (8% de la région AuRA)



+1% par an, 3e plus forte croissance annuelle



Perte d'une population jeune (20-24 ans)

### Données économiques



1er département pour la part de l'emploi industriel (CCI, 2020)



Taux de chômage très faible



Economie diversifiée



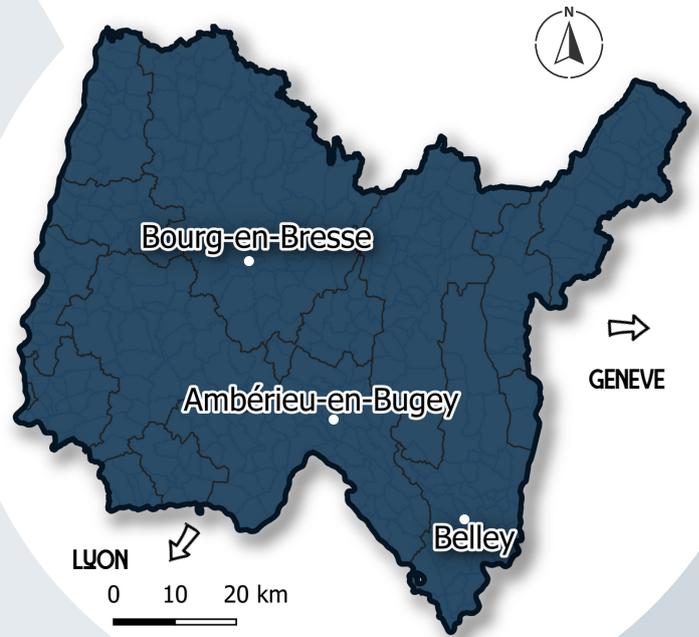
Secteur tertiaire prépondérant



Spécialisation dans le plastique, la métallurgie et l'agroalimentaire



Agriculture



## Une identité départementale atomisée en de multiples identités :

Le département de l'Ain a toujours occupé une **position géostratégique importante** : situé sur la route d'Italie, il a été le lieu de nombreux conflits et clivé sous différentes puissances. A l'image de son histoire, l'Ain est **atomisé en de multiples identités socioculturelles liées aux différentes entités géographiques** (plains, plateaux montagneux, zones d'étangs, etc). En permettant le partage d'un cadre de vie et de problématiques communes, les caractéristiques géographiques sont souvent le socle des identités socio-culturelles. Ces dernières participent au développement d'une identité départementale en construction : une consultation populaire a été réalisée récemment pour définir le gentilé (Aindinois/Aindinoises).

Ces différentes identités socio-culturelles sont aussi liées à un **passé historique et religieux dans lequel le catholicisme a occupé une place importante**. Aujourd'hui encore, de nombreux monuments attestent de ce passé dans le département : le monastère royal de Brou, la cathédrale Notre-Dame de l'Annonciation, présence de calvaires dans les villages, etc. Cette influence religieuse a profondément marqué les organisations de l'ESS : de nombreuses associations sont issues de congrégations religieuses ou de relations fortes avec l'Evêché.

Ce passé historique nous permet de comprendre l'état actuel de l'ESS sur le territoire. En effet, **l'ESS est indissociable de son contexte territorial** dans la mesure où elle est étroitement liée et façonnée par des facteurs géographiques, culturels, historiques, religieux et socio-économiques.



Monastère royal de Brou, Bourg-en-Bresse

## 1.2 PANORAMA DE L'ESS

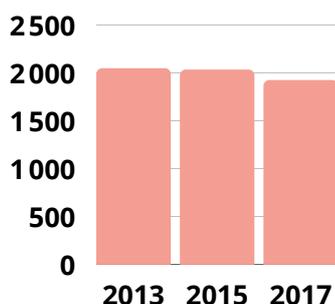
Dans cette partie, les données quantitatives portent sur le département de l'Ain tandis que les données qualitatives sont issues des entretiens réalisés sur les trois intercommunalités étudiées.

### 1.2.1 CHIFFRES CLES



**1 923** établissements font partie de l'ESS soit **10 % des établissements employeurs de l'Ain** (contre 9.4% en France)

=> Dont trois-quart sont des micro-établissements (de 0 à 9 salariés)

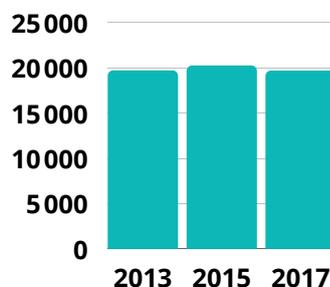


Une baisse de 123 établissements est à noter de 2013 à 2017.



**19 682** salariés travaillent dans une entreprise de l'ESS soit **11,2% des salariés du département** (contre 10.2% en France)

=> Dont trois-quarts travaillent dans des petits établissements (de 10 à 49 salariés) ainsi que des établissements de taille moyenne (de 50 à 249 salariés)



Une stabilisation du nombre de salariés est à noter de 2013 à 2017.

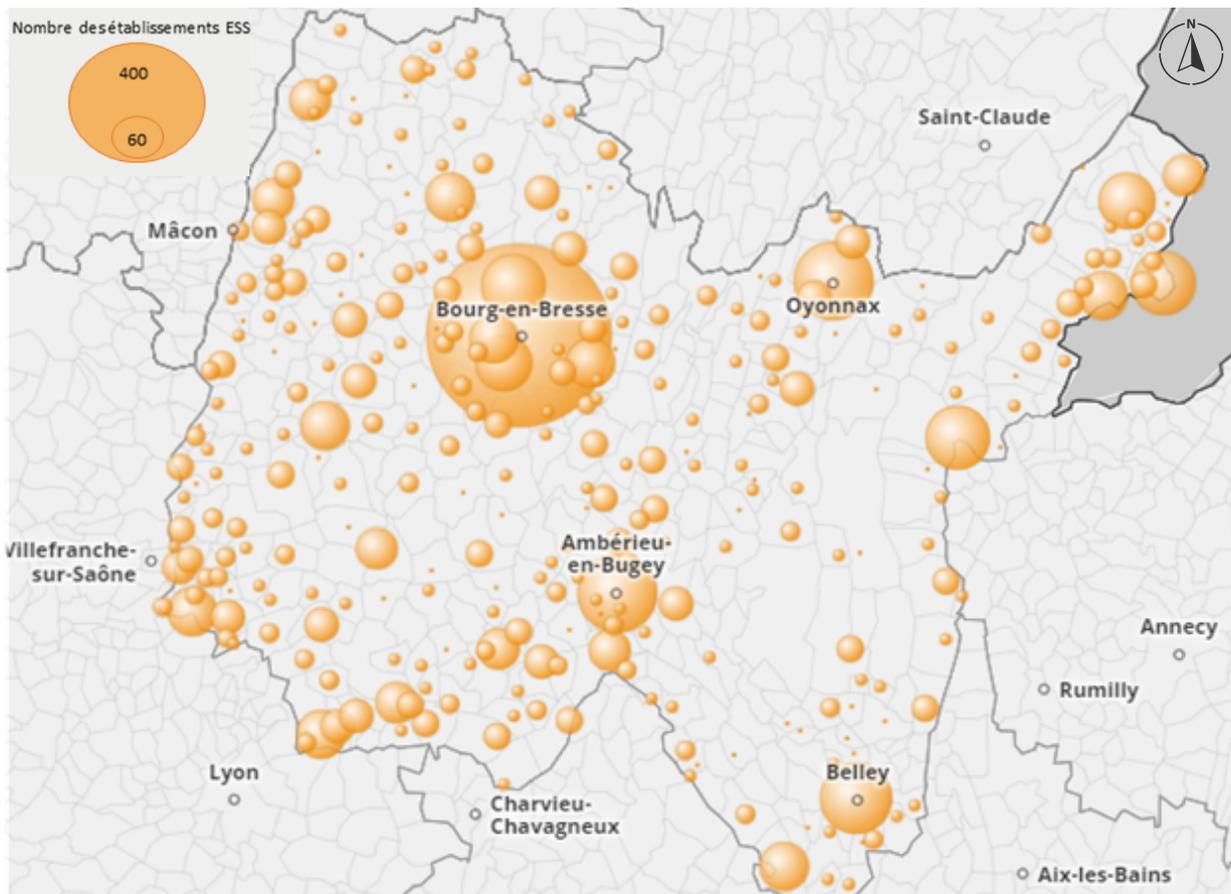


**491** millions d'euros de rémunérations brutes proviennent de l'ESS soit **9.1% des rémunérations du département** (contre 8.6% en France)

## Tableau récapitulatif des chiffres clés de l'ESS dans l'Ain

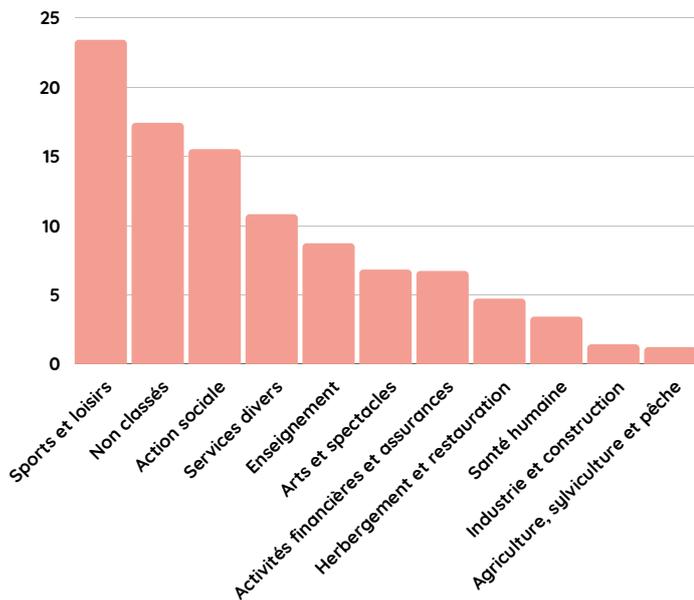
	ETABLISSEMENTS	EFFECTIF SALARIE	MASSE SALARIALE
ESS	1 923	19 682	491.780.601
PART ESS DANS L'ECONOMIE	10%	11.2%	9.1%
PART ESS DANS LE PRIVE	10.7%	14%	11.2%

Répartition des établissements de l'ESS de l'Ain (SIRENE, 2020) :



## 1.2.2 LA REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITES

Répartition des établissements ESS par secteur d'activités (%)



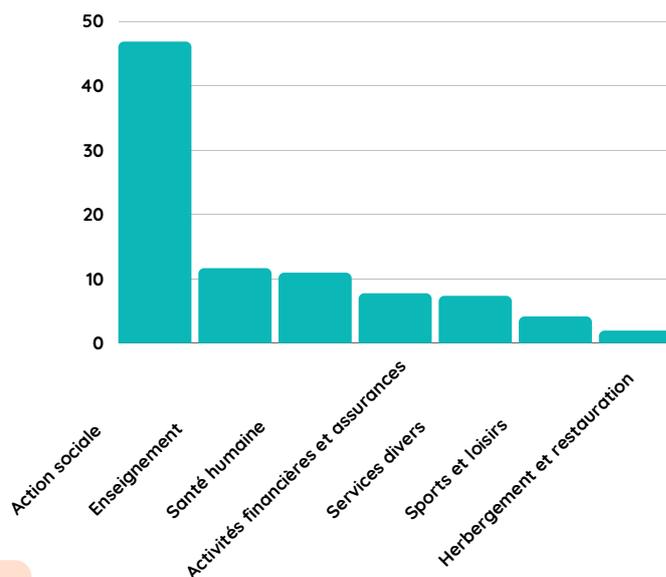
Le secteur des sports et loisirs est bien plus important dans l'Ain (23.4%) qu'en France (16.6%). La culture du sport est très présente et s'illustre par le suréquipement sportif et la présence d'équipes professionnelles (basket, rugby, etc.)

De même, le secteur de l'hébergement et de la restauration (4.7%), et la santé humaine (3.4%) présentent des taux supérieurs à la moyenne nationale (respectivement 2.3% et 1.6%).

L'action sociale occupe une place importante dans l'Ain puisque 46.8% des salariés de l'ESS travaillent dans l'action sociale contre 40.6% en France. Cette différence peut s'expliquer en partie par la présence d'associations issues d'héritages religieux.

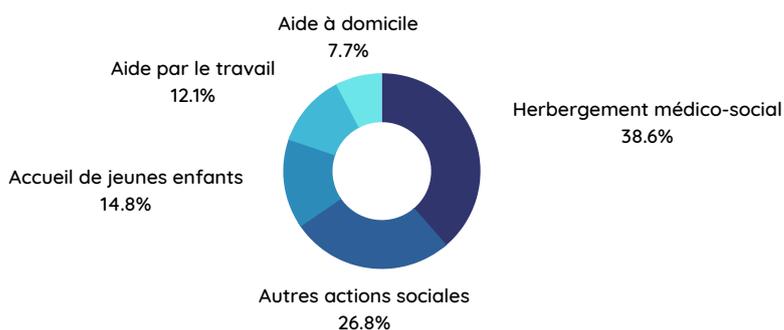
L'autre domaine important est la santé humaine (10.9%) contre 7.9% en France. La présence du Centre Psychothérapique de l'Ain (CPA) avec plus de 1 000 salariés explique cette différence. Cette association est historiquement issue de la congrégation des Sœurs de Saint Joseph du diocèse de Belley.

Répartition des salariés ESS par secteurs d'activités (%)



### FOCUS ACTION SOCIALE

Répartition des établissements par sous-secteurs de l'action sociale (%)

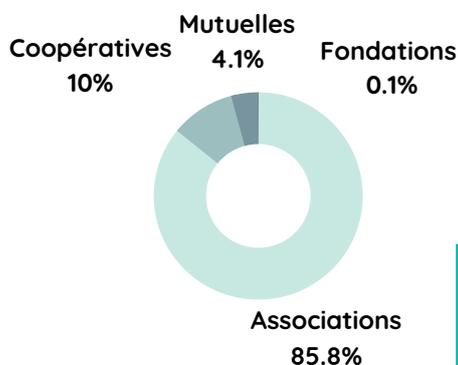


L'hébergement médico-social (les maisons de retraite, l'accueil et l'accompagnement de personnes handicapées mentales, etc.) est généralement le sous-secteur de l'action sociale le plus représenté dans les territoires ruraux comme l'Ain (CNCRESS, Avise, & RTES, 2019).

En termes de salariés, près de la moitié des salariés de l'action sociale travaillent dans l'hébergement médico-social et près de 20% travaillent dans les autres actions sociales et dans l'aide à domicile.

## 1.2.3 LA REPARTITION PAR STATUT

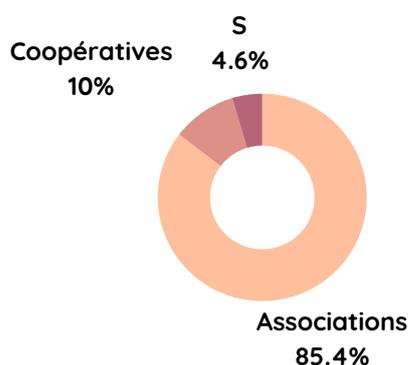
### ÉTABLISSEMENTS



La répartition par statut des établissements est similaire à la France hormis le fait que **les fondations sont quasiment inexistantes** : 0.1% dans l'Ain contre 0.8% dans la région AuRA et en France. Comme la moyenne régionale et nationale, **les associations prédominent largement**.

	ASSOCIATIONS	COOPERATIVES	MUTUELLES	FONDATIONS	TOTAL
AIN	1651	192	78	2	1923

### SALARIÉS



Une **dynamique associative se démarque largement** en termes de salariés : près de 85.4% dans l'Ain contre 78.6% en AuRA et 77.5% en France. Le secret statistique ne permet pas de connaître la répartition des salariés des fondations et mutuelles. Néanmoins, ils sont **moitié moins nombreux employés qu'en France ou qu'en AuRA**.

	ASSOCIATIONS	COOPERATIVES	MUTUELLES	FONDATIONS	TOTAL
AIN	16 806	1 975	S	S	19 682

## 1.2.4 LE CHOIX DU STATUT : DE QUOI DEPEND-IL ?

### ASSOCIATIF

Le statut associatif est le plus adopté par les organisations de l'ESS. En effet, plus de 80% des structures de l'ESS sont des associations de loi 1901.

Nous avons dégagé certaines tendances dans le choix de ce statut :

1/ La plupart du temps, ce statut est choisi pour son **adaptabilité et sa souplesse**. Grâce à ce statut, les associations peuvent bénéficier de mesures fiscales avantageuses, de subventions publiques, d'accompagnement ou encore faire appel à des **bénévoles**. Ce statut présente également un intérêt en ce qui concerne les **démarches et les formalités administratives** qui sont relativement réduites et simplifiées.



2/ La question du choix du modèle associatif ne se pose pas toujours mais apparaît comme une **évidence voire un choix par défaut dans le cadre de projet collectif et citoyen**. S'inscrit en fond, une représentation persistante de l'entreprise associée au profit et à un modèle hiérarchique par opposition au **modèle associatif associé au social, à la démocratie et au collectif**.

3/ Dans certains cas, le statut associatif peut être choisi et revendiqué voire faire partie de l'ADN de l'organisation, en particulier lorsqu'il s'agit d'un héritage historique. Le modèle associatif est alors favorisé pour sa portée symbolique qui est perçu comme **éthique et associé à l'intérêt général**.

Plusieurs paramètres vont jouer dans le choix du statut :

- Les missions et les objectifs
- Le secteur d'activité
- La taille
- Le modèle économique
- Le mode de gouvernance
- Les représentations du modèle associatif par rapport à d'autres modèles (ex : modèle de l'entreprise)

## COOPERATIF

Le statut coopératif est le statut le plus proche du fonctionnement d'une entreprise classique car la structure (sous statut SA, SARL, SAS) doit produire un bien ou un service marchand et être autonome financièrement. Cependant, à la différence d'une entreprise classique, la propriété d'une coopérative est collective (car détenue par ses membres) et le pouvoir est démocratiquement exercé.

### SCOP

Le choix du statut de SCOP peut résulter de :

- la transformation d'une association en coopérative pour être en adéquation avec le changement d'activité (ex : La Bâtisse),
- la reprise d'une entreprise en difficulté par ses salariés (ex : Les Menuiseries de l'Ain),
- la création directe d'une structure choisie pour ses valeurs, sa gestion démocratique et sa répartition plus équitable des bénéfices (ex : La Tour d'Oncin).

## SCIC

L'ensemble des SCIC rencontrées ont fait le choix de ce statut en raison du multi-sociétariat (possible uniquement sous ce statut). Cette particularité permet d'intégrer dans la gouvernance une multitude d'acteurs notamment les acteurs publics (l'Etat, les collectivités locales, etc.).

### FOCUS SUR LES COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOIS

Pour les porteurs de projets qui ne désirent pas créer leur propre statut juridique, une alternative existe : intégrer une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE). Les CAE sont des sociétés coopératives (sous forme de SCOP ou SCIC) permettant aux entrepreneurs qui l'intègrent de **bénéficier d'un hébergement juridique, d'une protection sociale, de services mutualisés** (administratifs et comptables), d'un accompagnement personnalisé ainsi que d'un réseau. L'entrepreneur peut dans un premier temps décider d'y **tester son activité** via un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE), puis d'intégrer la structure via un **Contrat d'Entrepreneur Salarié Associé (CESA)** : un contrat à durée indéterminée (CDI) qui lui permet de bénéficier des avantages du salariat et des services offerts par la coopérative, tout en conservant son activité d'entrepreneur.



#### LA CAE ESS'AIN

- ESS'AIN est une SCIC qui réunit 100 entrepreneurs : 80 sont en contrat CAPE et 20 sont en Contrat d'Entrepreneur Salarié (dont 10 associés).
- Grâce à ce statut, les entrepreneurs peuvent bénéficier de ressources mutualisées comme un agent comptable, des formations, etc.
- La structure se situe dans un bâtiment partagé avec une autre SCIC issue de l'insertion sociale qui permet d'aller plus loin dans la mutualisation de services et de compétences.

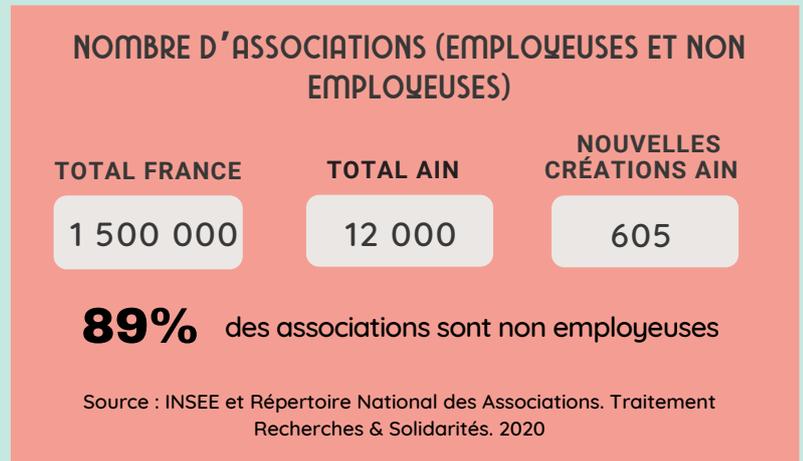


# FOCUS ASSOCIATIF

Certains organismes tels que Recherches & Solidarités tentent d'estimer le nombre total d'associations (employeuses et non employeuses) sur les territoires. Dans le département de l'Ain, elles sont estimées entre 11 500 et 12 000, de toutes tailles et représentant tous secteurs d'activités. Concernant les créations, elles sont proportionnellement plus nombreuses dans le domaine du sport, des loisirs et des amicales (les conscrits notamment).

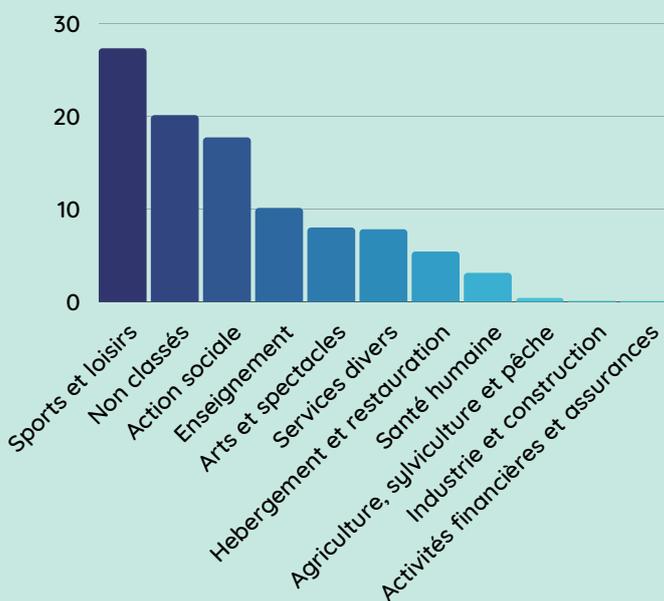
## LES ASSOCIATIONS NON EMPLOYEUSES

Les associations non employeuses ne font pas partie de l'étude quantitative du diagnostic, étant donné que les chiffres les concernant sont peu fiables et difficiles à traiter. Néanmoins, dans la mesure où elles font partie intégrante de l'ESS, plusieurs associations non employeuses ont été rencontrées lors de l'étude terrain.



## LES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

Répartition des associations par secteur (%)

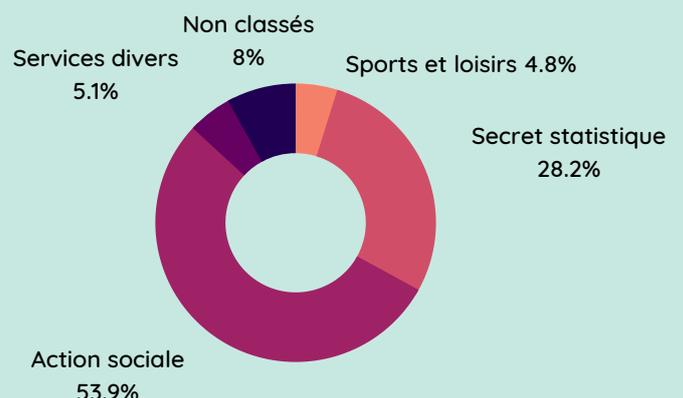


La répartition sectorielle des associations est proche de celle de l'ESS puisque celles-ci représentent plus de 85% des établissements de l'ESS. Hormis les activités financières et assurances qui se constituent sous d'autres formes juridiques, les tendances vues précédemment sont accentuées.

La culture du sport étant très présente dans l'Ain, le secteur des sports et loisirs reste le plus représenté (27.3%) soit près de 8 points de plus qu'en France (19.3%). Le secteur de l'hébergement et de la restauration (5.4%) ainsi que le secteur de la santé humaine (3.1%) sont les deux autres secteurs supérieurs à la moyenne nationale (contre respectivement 1.8% et 2.1%).

Encadrées et soutenues par des bénévoles, **16 806 personnes travaillent dans des associations** dans l'Ain. Ils se concentrent principalement dans le secteur de l'action sociale (53.9%) et de manière plus importante qu'au niveau national (6 points de plus). Les caractéristiques rurales du département ainsi que l'importance du catholicisme sont deux variables explicatives de cette différence.

Répartition des salariés associatifs par secteur (%)



# FOCUS COOPERATIF

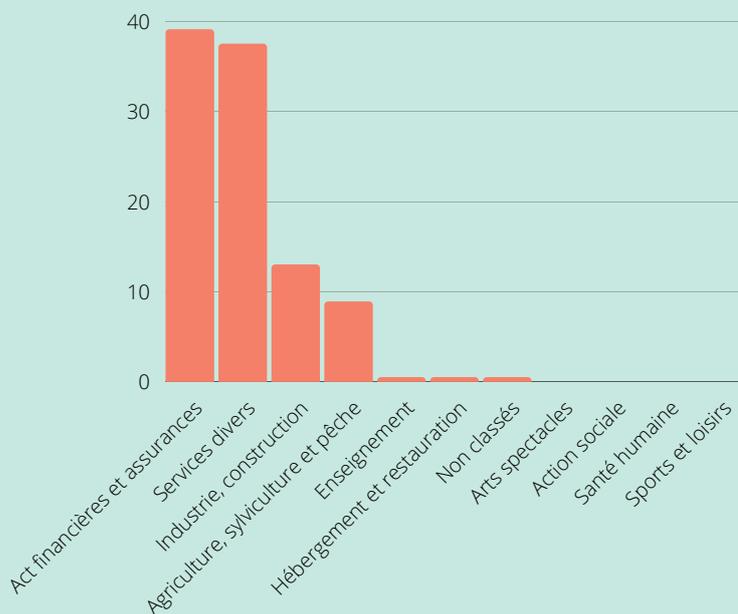
Le nombre de coopératives étant relativement bas (comparé aux associations), les données les concernant sont plus facilement analysables à l'échelle du département. De plus, concernant la répartition par secteur, les données par intercommunalité ne sont pas disponibles.



- **41%** sont agricoles (SCA, CUMA, SICA)
- **18** sont des SCOP
- **8** sont des SCIC

(SIRENE, 2020)

Répartition des établissements par secteur (%)

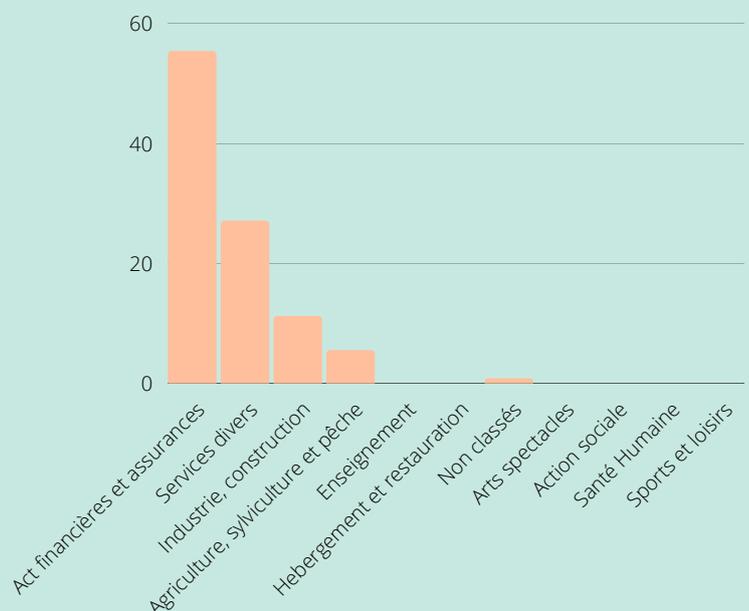


Les 1 975 salariés des coopératives de l'Ain produisent essentiellement des services. Ils sont répartis en majorité dans le secteur des **activités financières et assurances (55,4%)** et dans le secteur des **services divers (27,1%)**.

La part du secteur des **activités financières et assurances**, bien que majoritaire (39.1%) dans le département de l'Ain, représente une part moins importante des coopératives par rapport à la région (52,6%) ou à la France (51.7%).

Cela s'explique par le fait que le secteur en seconde position, **l'industrie et la construction** représente une part plus importante dans l'Ain (37.5%) qu'à ces niveaux (28.6% pour l'AuRA, 29.9% pour la France).

Répartition des salariés par secteur (%)



# FOCUS SOCIÉTÉS COMMERCIALES



Les sociétés commerciales de l'ESS ont été instaurées par l'article 1 de la loi du 31 juillet 2014. Le décret N°2015-585 du 13 juillet 2015 précise les mentions que doivent contenir les statuts d'une société commerciale souhaitant faire partie de la catégorie plus large des entreprises de l'ESS.

Pour faire partie du champ de l'ESS, les sociétés commerciales doivent répondre à quatre critères précis :

- Un autre but que le seul partage des bénéfices (démonstration de l'utilité sociale)
- La démocratisation de leur mode de gouvernance
- Le report à nouveau de leurs bénéfices ainsi que la création d'une réserve obligatoire (soit au minimum 50% de réserves impartageables)
- L'interdiction d'amortir ou de réduire leur capital

Le statut de société commerciale de l'ESS permet de bénéficier d'un certain nombre d'avantages :

- Faire valoir ses principes éthiques
- Accéder à des financements spécifiques
- Demander l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS)

En 2020, selon l'Observatoire National de l'ESS, il existe 350 sociétés commerciales de l'ESS au niveau national et seulement 4 dans l'Ain.

## FOCUS AGRÉMENT ESUS



L'agrément « ESUS » s'inscrit dans le cadre de la loi relative à l'ESS de 2014 ayant pour objectif de créer un écosystème favorable au développement des entreprises de l'ESS.

L'agrément ESUS permet de faire croître la reconnaissance des acteurs institutionnels et des partenaires : il permet de **gagner en visibilité, en légitimité et en crédibilité**. Il est une porte d'entrée pour les entreprises de l'ESS recherchant un accès au financement de l'épargne solidaire ou encore d'accéder aux Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA).

Pour être éligible à l'agrément il convient, en plus d'appartenir à l'un des cinq statuts de l'ESS, de respecter certaines conditions :

- La recherche d'utilité sociale comme objectif principal ;
- Les charges d'exploitation induites par l'objectif d'utilité sociale doivent impacter de manière significative le compte de résultat ;
- Une politique de rémunération n'excédant pas un certain plafond et des écarts de salaire ne dépassant pas une échelle de un à dix ;
- La non capitalisation boursière des titres de l'entreprise.

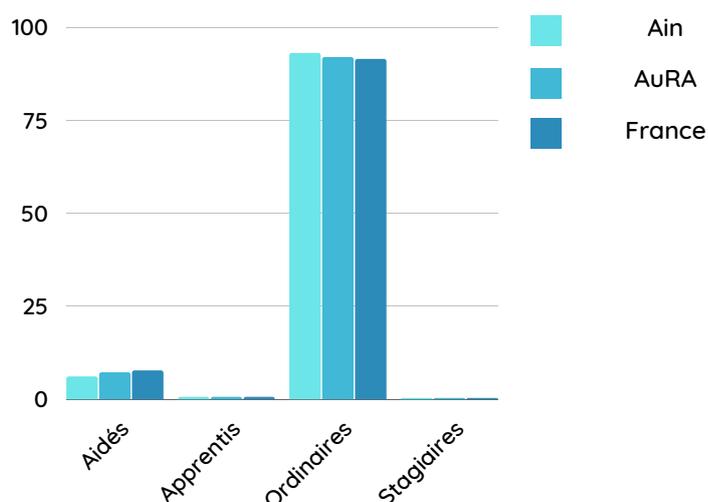
En 2019, selon la Direction Générale du Trésor, il existe 1 707 structures agréées ESUS en France. Dans l'Ain, **6 structures possèdent l'agrément ESUS**, la majorité étant des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

# 1.3 FONCTIONNEMENT INTERNE DES STRUCTURES

## 1.3.1 LES RESSOURCES HUMAINES

### TYPE DE CONTRAT

Répartition des emplois par type de contrat (%)



Plus de **neuf contrats sur dix** sont dits **ordinaires** (CDD/CDI). Ce graphique datant de 2017 indique la présence des contrats aidés qui ont été supprimés au cours de l'année suivante et remplacés principalement par les Parcours Emploi Compétences (PEC).

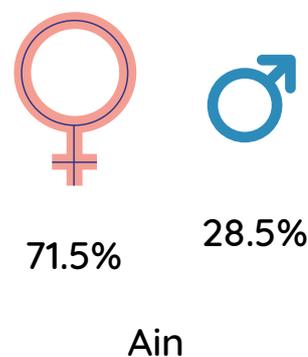
Les types de contrat dépendent aussi des différents statuts. Les associations utilisent généralement plus d'emplois précaires (PEC, services civiques, CDD à temps partiel, etc.) par manque de ressources financières.

### ANALYSE DE L'EMPLOI

Il existe une certaine **féménisation de l'emploi** dans l'ESS et particulièrement dans l'Ain (71.5%) tandis qu'en France la part des femmes représente 66.8% de l'emploi ESS et 68.8% en AuRA. Cela peut s'expliquer en partie par une part plus importante des secteurs de l'action sociale et de la santé humaine dans l'Ain qu'au niveau national ou régional.

Ces secteurs sont largement occupés par des femmes que l'on nomme les « **métiers du care** ». Il est important de constater que ces métiers du care (aides à domicile, aides soignantes, infirmières, etc.) sont non-valorisés et par conséquent entraînent des conditions de travail précaires (CDD à temps partiel, horaires saccadés, etc.).

Répartition par sexe (%)



Ain

## PROFIL DES ACTEURS

Au travers des entretiens mis en place lors de la phase terrain, différentes tendances ont été dégagés quant au profil des acteurs des OESS :

- **Un diplôme de l'enseignement supérieur** : la grande majorité des personnes sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans diverses filières (ingénierie, commerce, sociologie, etc.).
- **Une proximité préalable avec le monde de l'ESS** : la diversité des filières n'empêche pas les personnes interrogées de témoigner pour la plupart d'une sensibilité et d'un parcours professionnel en lien avec l'ESS. La majorité témoigne d'une certaine proximité avec le monde associatif que ce soit en tant que bénévole ou salarié.
- **Un engagement soutenu par des valeurs fortes** : l'égalité, la justice sociale, le respect de l'humain et de l'environnement, la responsabilité collective, etc. autant de valeurs qui nourrissent un deuxième élément clé de leurs engagement et affinité avec l'ESS à savoir un désir d'aider, de contribuer au bien commun et de participer à la vie de leur territoire.
- **Un ancrage et un attachement au territoire** : peu nombreuses sont les personnes qui ne sont pas issues du territoire ou de ses alentours.
- **Une différence de profils entre salariés et bénévoles peu visible** : le statut de salarié ou de bénévole dans l'association ne semble pas créer de différences notables dans les profils interrogés. Si l'implication des personnes salariées dans l'ESS traduit plus un effet d'opportunité que pour les bénévoles, celle-ci est rarement un hasard. Qu'il s'agisse d'une activité bénévole ou salariée dans l'ESS, on remarque qu'elle s'inscrit très souvent en cohérence avec le parcours de vie des personnes et des valeurs communes.

### 1.3.2 LA GOUVERNANCE

#### ASSOCIATIVE

Le statut associatif est très souple au niveau de la gouvernance. La majorité des associations rencontrées sont structurées par :

- Une **assemblée générale** qui élit le conseil d'administration (une fois par an)
- Un **conseil d'administration** (parfois avec plusieurs collègues)
- Un **bureau** (président/secrétaire/trésorier)

Des variantes de ce modèle existent de type :

- Un doublement des postes (deux secrétaires, deux à la présidence (vice-président, président))
- Une direction générale à la place d'un bureau pour les associations dont le fonctionnement est similaire à une entreprise
- Des pôles d'activités ou des commissions qui gèrent de manière autonome les différentes activités de l'association

## LIMITES

- De plus en plus d'associations rencontrent des difficultés pour trouver des bénévoles siégeant dans leur conseil d'administration, du fait de l'investissement et de la charge mentale engendrée. Lorsque l'association salarie, les bénévoles administrateurs deviennent employeurs, ce qui demande une professionnalisation et des responsabilités sociales supplémentaires.
- Pour pallier à ces problématiques, des associations ont fait le choix de mettre en place une **gouvernance collégiale** c'est-à-dire que la responsabilité est partagée entre les membres. Dans cette forme de gouvernance, il n'y a plus de président, trésorier, secrétaire, cela permet de faire venir plus de personnes au sein du conseil d'administration.



### LA GRANGE AUX PARAPLUIES



- Un projet monté par 3 habitantes dans le but de favoriser l'accès à l'art et à la culture et permettant le lien social en milieu rural. Aujourd'hui, cette initiative est reconnue comme un Etablissement de Vie Sociale (EVS).
- Ce tiers-lieu a décidé de mettre en place une gouvernance dite horizontale ou collégiale avec des modes de décisions par consentement.

## COOPERATIVE

Le statut coopératif se définit par une gouvernance démocratique (un homme = une voix), une prise de décision et un partage des bénéfices entre ses membres.

### SCOP

C'est par son fonctionnement interne que la SCOP se détache de l'économie classique : les **détenteurs du capital** représentent les associés de la structure, et sont le plus souvent, au même titre, **salariés**.

### SCIC

A la différence des SCOP, les SCIC sont des structures **multi-sociétaires** puisqu'elles doivent **intégrer au minimum trois types de sociétaires** au sein de leur gouvernance. Ceux-ci peuvent être des personnes dites morales et physiques, ce qui permet d'ouvrir aux collectivités, aux entreprises et associations.



### LES MENUISERIES DE L'AIN

Dans cette SCOP, ce sont 16 associés-salariés qui se partagent la gouvernance et élisent un gérant qui prend les décisions de fonctionnement de la structure. La prise de décision peut s'effectuer selon l'importance autour de réunions informelles ou bien lors d'assemblées générales.



### PL'AIN D'ÉNERGIE

Dans cette SCIC, la gouvernance est partagée entre les détenteurs du capital. 3 types de sociétaires :

- Catégorie des collectivités locales : quelques communes du territoire, la CCPA.
- Catégorie des citoyens : 90 sociétaires citoyens de tous âges.
- Catégorie des associations et entreprises : l'association la Rénoverie, etc.



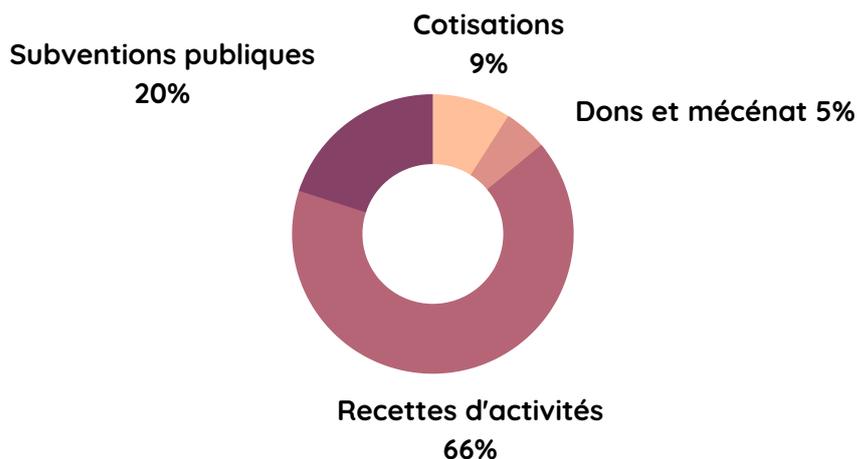
## 1.3.3 LE MODELE ECONOMIQUE

### ASSOCIATIF

Le modèle économique de la majorité des associations rencontrées reposent sur une **diversité de ressources** que l'on nomme aussi **hybridité des ressources** :

- **Subventions publiques** : via la réponse à des appels à projets ou la mise en place de conventions pour des financements directs, elles proviennent de différents échelons territoriaux (Etat, collectivités territoriales, fonds européens, etc.).
- **Cotisations** : les cotisations des adhérents proviennent de personnes physiques ou morales.
- **Recettes tirées de l'activité** : la vente de biens ou de services (prestations facturées) n'est pas présente dans toutes les associations et ne doit pas dépasser un certain seuil (risque de concurrence déloyale et de perte d'avantages fiscaux).
- **Dons et mécénats** : issus de la générosité d'acteurs privés tels que les entreprises, les particuliers ou les fondations.
- **Avantages en nature** : via des mises à disposition gratuites ou des conditions avantageuses sur la location de local, de matériel, d'équipement, etc.
- **Bénévolat** : contribution volontaire en travail, poids souvent très important dans la plupart des associations (possibilité de valorisation comptable du bénévolat).

Répartition des ressources budgétaires des associations françaises en 2017  
(Tchernonog Viviane, 2019)



Contrairement aux idées reçues, l'étude démontre que les associations tirent principalement leurs recettes de leurs activités. L'**autofinancement** (appels à projets compris) **représente 66% de leur budget**, tandis que les subventions publiques (hors appels à projets) ne représentent que 18,2% de leur budget. La majorité des associations font appels aux cotisations des adhérents, pourtant cela ne représente que 9,1% de leur budget. Enfin, les dons et mécénat restent minoritaire.

Cette hybridation des ressources est de plus en plus un choix fait par les associations pour pouvoir équilibrer leur modèle économique et moins dépendre des pouvoirs publics. Néanmoins, d'autres associations diversifient leurs financements car elles n'ont pas d'autres choix dans le contexte actuel : elles répondent à des appels à projet parce que les subventions accordées sont en baisse et notamment celles sur le fonctionnement.

“ On ne va pas demander des sous pour vivre, c'est pour ça qu'on veut une diversité de revenus. ”

“ Je ne voulais absolument pas dépendre des subventions publiques pour le fonctionnement. Du coup on voulait un modèle économique innovant. ”

Il est important de rappeler que les financements publics ont beaucoup évolué depuis la fin des années 1980. Dans une logique de contrôle des budgets, l'Etat et les collectivités locales favorisent les appels à projet aux subventions. Il s'agit d'une procédure par laquelle la collectivité fait appel à une structure pour répondre à un besoin.

## COOPERATIF

Pour les coopératives, le modèle économique repose principalement sur la production de biens ou de services marchands qui permettent de financer son fonctionnement et de rémunérer les salariés.

Les CAE du département ont des financements publics sur les contrats CAPE qu'ils passent avec les entrepreneurs, et le reste est financé par une ponction sur les bénéfices des activités des entrepreneurs.



## LIMITES DES APPELS A PROJET

L'appel à projet est une procédure qui permet à une collectivité ayant identifié une problématique sur son territoire de permettre à des organisations l'initiative de proposer des solutions, via le biais d'une subvention. Cependant, ce mode de financement a des limites :

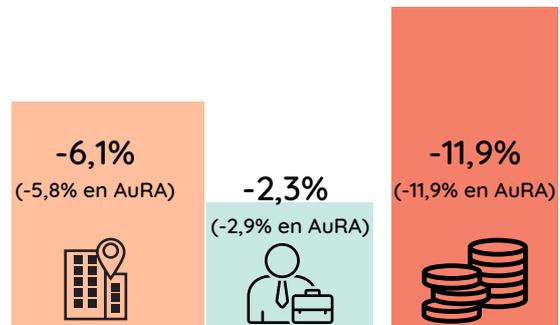
- **Un cadre restrictif** : les organisations doivent parfois tordre leur projet initial pour répondre aux critères définis par les appels à projet.
- **Une injonction à l'innovation** : les appels à projets se basent souvent sur des critères d'innovation, or, il est parfois difficile pour les structures de se réinventer sans cesse.
- **Des difficultés techniques** : la rédaction des dossiers d'appels à projets peut s'avérer chronophage et technique, or, les bénévoles ou les salariés n'ont pas toujours le temps et les compétences pour y répondre.
- **Des problèmes de trésorerie** : lors de la réponse à un appel à projet, la moitié des financements est donnée suite à la validation du dossier et l'autre moitié une fois le projet abouti. Il faut donc réaliser un avancement de la trésorerie, ce qui peut poser des difficultés financières pour certaines structures.
- **La requalification en marché public** : si l'organisation effectue des prestations pour la collectivité sur un marché concurrentiel, il y a un risque de requalification en marché public ou en DSP (nécessitant alors un formalisme particulier avec la mise en concurrence dans le secteur marchand).

## 1.3.4 LES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE

Dans une note de conjoncture sur l'évolution de l'emploi au premier semestre 2020, la CRESS AuRA dresse une ébauche des conséquences de la crise sanitaire sur les organisations employeuses de l'ESS. Le bilan démontre sans surprise que dans le secteur de l'ESS, les entreprises ont connu les mêmes difficultés que dans le secteur classique. Le nombre d'établissements, de salariés ainsi que la masse salariale de l'ESS ont chuté dans l'Ain d'avril à juin 2020 par rapport à l'année 2019.

### Département de l'Ain

Evolution de l'emploi au 2ème trimestre 2020



Néanmoins, ceux-ci sont à nuancer par rapport au quatrième trimestre 2020. La baisse d'établissements (-2.9%) et de salariés (-1.3%) est moins importante tandis que la masse salariale est devenue positive (+1.1%) grâce à la reprise du travail de la majorité des salariés et la fin du chômage partiel.

## ASSOCIATIF

Durant notre enquête, nous avons fait ressortir des éléments relatifs aux impacts des associations dû à la crise qui ont freiné leurs actions sur le territoire. Toutes ont dû faire preuve d'adaptabilité afin de mettre en place des moyens pour continuer leurs activités lorsque celles-ci étaient impactées (utilisation d'outils numériques, télétravail, aides activées etc.).

Avec la crise, les associations ne réalisent plus leurs activités, mais plus encore, elles ne peuvent pas se projeter et restent dans l'incertitude. Elles constatent que les personnes vont pratiquer leur activité hors cadre associatif et ne vont plus se réinscrire : il y a un effet de perte d'adhérents significatif. Également, la perte du lien social que ce soit avec le public et/ou les bénéficiaires a globalement affecté toutes les structures.

“ Le premier impact du confinement a été la distance avec les publics que l'on ne pouvait plus voir. ”

“ Il n'y a plus personne dans les locaux alors que d'habitude c'est un lieu de vie et de rencontre, donc il faut se réinventer. ”

La perte de liens sociaux se solde également par une **perte de dynamisme de la part des bénévoles.**

Nous avons remarqué aussi des **difficultés d'utilisation des outils numériques** de communication pour les bénévoles plutôt âgés. En effet, la gestion à distance est une étape de plus dans les incompréhensions entre dirigeants bénévoles et salariés, causant par la même occasion un mal-être au travail et le désengagement bénévole.

“ Trop de charge mentale ! Après un an c'est un peu à l'arrêt, ça a fatigué les gens, parce qu'on a essayé de maintenir des choses, puis on annule...”

“ Notre trésorerie était au ras des pâquerettes, c'était la catastrophe, on a cru qu'on allait y rester.”

En ce qui concerne les **difficultés financières**, les modèles économiques se sont retrouvés déséquilibrés (pas d'adhésion, annulation des événements, etc.). Malgré les aides exceptionnelles mises en places, les associations ont, généralement, plus subi des **problèmes de trésorerie**. D'autres ont pu continuer leurs activités et s'en sont plutôt bien sorties.

## COOPERATIF

Généralement, les coopératives s'en sont mieux sorties que les associations dans la mesure où elles ont des activités commerciales. Cependant, des différences entre les secteurs d'activités existent puisque certaines coopératives issues de la restauration ou de l'événementiel ont dû cesser leur activité, tandis que celles issues des secteurs de l'industrie et de la construction ont pu continuer leur activité.

Comme pour les associations, toutes ont dû faire preuve d'**adaptabilité** pour faire face à cette crise sanitaire et la **perte de lien social** a été une des principales conséquences.

Les répercussions **financières ont variées d'une coopérative à l'autre**. Certaines ont parfois doublé leur chiffre d'affaires tandis que d'autres ont faillit fermer.

“ Bien entendu avec le Covid, on a eu le droit à pleins d'aides de l'État et heureusement sinon on aurait mis la clef sous la porte.”

“ On a plus de monde, on est en phase de développement.”

# FOCUS TIERS-LIEUX

## DEFINITIONS



Un tiers-lieu peut se définir comme un espace ouvert où des individus peuvent se réunir pour travailler, s'approprier des savoirs, des compétences, pour se rencontrer ou simplement échanger de façon informelle. Selon le sociologue américain Ray Oldenburg, les tiers-lieux sont : « des lieux qui ne relèvent ni du domicile ni du travail ».

Il n'existe pas un « modèle type » de tiers-lieux car ces espaces se construisent selon les besoins des citoyens et des entreprises, les dynamiques associatives et les particularités d'un territoire. En effet, que ce soit pour travailler, expérimenter de nouveaux modèles sociaux et économiques, chercher un service ou tout simplement rencontrer sa communauté, les tiers-lieux sont ouverts à celles et ceux qui veulent expérimenter une nouvelle vision de la création d'innovation et de valeurs sur les territoires.

Au travers de l'appel à manifestation d'intérêt « Fabriques de Territoires », l'Etat tend à démontrer de l'intérêt et même du besoin de soutenir les initiatives de tiers-lieux dans les territoires, notamment dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et en milieu rural.

“ Pour moi c'est un lieu facilitateur qui doit aider à concrétiser une envie, une initiative citoyenne. ”

“ C'est un lieu transverse, neutre dans lequel tout peut arriver (...) réunir par des activités ou d'autres moyens des personnes qui ne se seraient jamais rencontrés autrement. ”

## TYPLOGIE

De par leur caractère multiple, les tiers-lieux peuvent être classés de différentes manières, par domaine d'action, par public visé ou encore selon l'objectif qu'ils poursuivent. Au travers de notre étude ainsi que celle du DLA sur les tiers-lieux de l'Ain, nous nous sommes rendus compte de certaines conditions inhérentes à l'implication et/ou l'ancrage d'un tiers-lieu dans son territoire.

Deux dynamiques principales ressortent :

- **Son contexte d'émergence** : est-ce que le lieu a émergé d'un besoin et d'un collectif du territoire ? Un tiers-lieu est particulièrement ancré dans son territoire lorsqu'il est intimement lié aux besoins et à l'identité de celui-ci.
- **Sa gouvernance** : est-ce que les utilisateurs du lieu sont mobilisés ou intégrés dans la gouvernance ? Un tiers-lieu doit appartenir à ses utilisateurs : pour que ceux-ci soient mobilisés, il faut qu'ils soient intégrés dans la gouvernance.

## CONDITIONS POUR ASSURER LA PÉRENNITE DU LIEU

- La délivrance de l'agrément EVS (par la CAF) facilite la structuration du projet par l'obtention de financements supplémentaires et procure une certaine légitimité vis-à-vis des acteurs publics.
- Le développement de plusieurs activités stabilise le modèle économique et permet de toucher un panel plus large d'habitants. Par exemple, le co-working est une manière d'attirer du monde mais ne peut fonctionner seul et notamment en milieu rural.
- Il est important que le lieu soit mis à disposition par une collectivité locale ce qui permet de réduire les charges fixes et de l'impliquer dans le projet.

La Fabrique du Monde Rural (EVS)

### TIERS-LIEUX RENCONTRES

La Grange aux Parapluies (EVS)

L'Anordinaire

Le Rep'R

Atelier Fica (EVS)

Lab01

Vivre en Valromey \*

Foyer Rural (EVS) \*



#### Légende :

- Tiers-Lieux
- Grand Bourg
- Plaine de l'Ain
- Bugey Sud
- Ain

0 10 km

\* Ces structures correspondent à la définition des tiers-lieux que nous avons élaboré durant l'étude sans forcément se considérer elles-mêmes en tant que tel.



### L'ATELIER FICA

Particularité d'un projet de tiers-lieu qui s'est pensé en amont du lieu. Ce projet cherche d'abord à répondre aux besoins du territoire en fonctionnant avec l'existant plutôt que de partir d'un lieu qui apparaît à la fois comme une chance et une contrainte. L'objectif du projet était d'abord de construire une dynamique collective sur le territoire en fonction des envies des habitants.



### LE LAB01

Particularité d'un tiers-lieu situé dans un QPV labélisé « Fabrique de territoire ». Le label certifie le Lab01 comme un lieu ressource pour les porteurs de projets, de formation, d'apprentissage et d'inclusion numérique. Ce lieu comprend à la fois un fablab, un espace de coworking et une salle de réunion.



# PARTIE 2 : GRAND BOURG



## 2.1 CARTE D'IDENTITE



### Portrait de territoire

#### Données démographiques

##### POPULATION



132 380 habitants  
1/5 de la population de l'Ain



Vieillesse de la population  
1/3 de retraités



Perte d'une population jeune (20-24 ans)

#### Données économiques

##### ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE



3/4 des actifs résident et travaillent sur le territoire



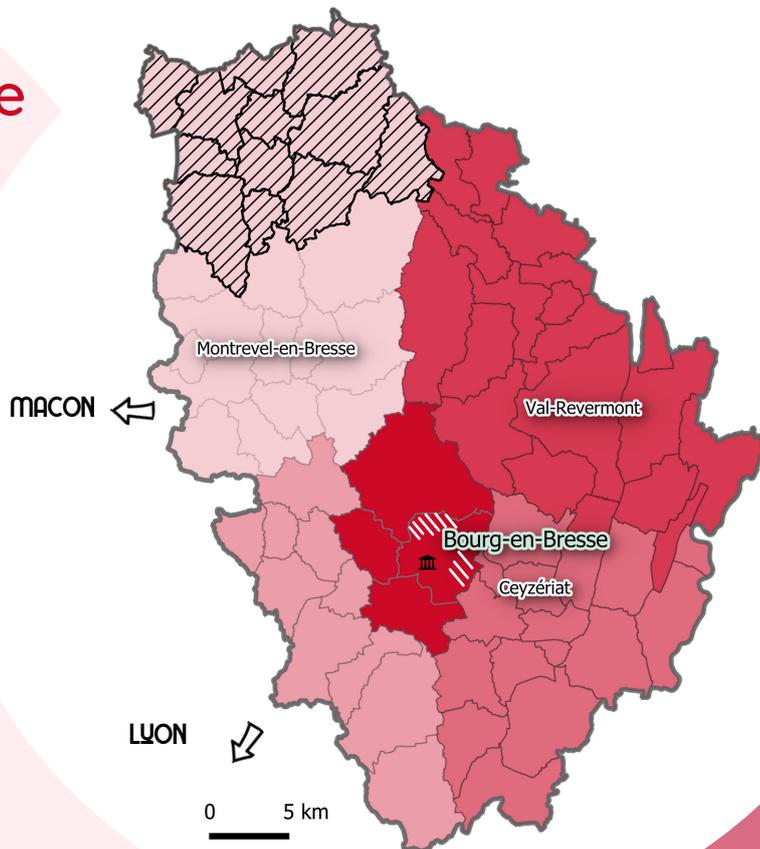
Secteur tertiaire  
prépondérant



Industrie avec une  
spécialisation dans  
l'automobile



Agriculture  
importante



Carte du GBA selon les cinq conférences territoriales

#### Légende :

- Zone de Revitalisation Rurale
- Quartier Prioritaire Politique de la Ville
- Préfecture

#### Découpage administratif:

Le GBA est le résultat de la fusion de sept intercommunalités. Ce périmètre institutionnel a été sous-divisé en cinq conférences territoriales : Bresse, Bresse Dombes, Bresse Revermont, Sud Revermont et Unité Urbaine.

#### Géographie:

- Revermont : des petites montagnes
- Bresse : des plaines
- Dombes : des étangs

L'étude a démontrée que les habitants de GBA détiennent un sentiment d'appartenance à leur territoire de vie qui se décline, non pas en fonction de ses limites administratives connues mais de limites géographiques. Ainsi, on notera l'existence de deux territoires d'appartenance : la Bresse et le Revermont. Ces entités ainsi que le coeur de l'agglomération, l'Unité Urbaine, sont le socle de dynamiques ESS particulières sur l'intercommunalité du GBA.

# BRESSE

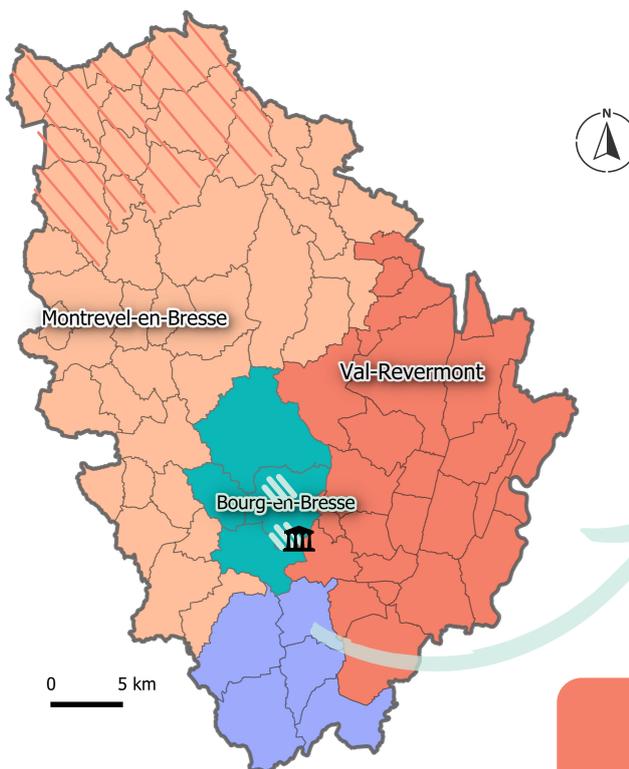
Les habitants de la Bresse partagent un fort sentiment d'appartenance à leur territoire, notamment lié à un patrimoine et des traditions propres. Les **Organisations de l'ESS (OESS)** jouent un rôle majeur dans le **développement local** à travers la mise en valeur de ressources.

Dans le secteur de l'agriculture, on dénombre plusieurs coopératives mettant en valeur des produits d'Appellation d'Origine Certifiée (AOC) et d'Appellation d'Origine Protégée (AOP) : crème de Bresse, poulet de Bresse, bleu de Bresse etc. Au niveau de la culture, on observe une **place importante des associations traditionnelles** type sports, loisirs, entraide (conscrits, comité des fêtes, harmonies). Cependant, le poids de ces traditions peut représenter un frein dans le cas de l'intégration des **néo-ruraux**, pourtant créateurs d'initiatives.

## CARTE DES IDENTITES DU GBA

### Légende :

-  Zone de Revitalisation Rurale
-  Quartier Prioritaire Politique de la Ville
-  Préfecture



Le territoire Sud du GBA n'a pas été étudié dans la mesure où il représente une petite part (10%) de l'intercommunalité et que les dynamiques y sont moins fortes.

## Unité urbaine

L'unité urbaine (Bourg, Viriat, St Denis et Péronnas) regroupe **45% de la population de l'intercommunalité**. C'est là que la dynamique territoriale se concentre, ce qui conduit à une ESS importante et diversifiée : tous les secteurs y sont représentés. Pour ne citer qu'elles, les associations culturelles contribuent à l'attractivité de Bourg-en-Bresse : la Scène Musique Actuelle (SMAC) la Tannerie, gérée par une association, attire des publics au-delà des limites de l'intercommunalité.

Les **inégalités sociales** apparaissent finalement comme un facteur d'implantation de l'ESS (Artis, Roger & Rousselière, 2020) : la présence de QPV a par exemple contribué à l'implantation de centres sociaux actifs sur le territoire. Le milieu urbain rend les inégalités plus visibles, le pouvoir d'achat est réduit et le niveau de vie plus élevé.

## Revermont

Le Revermont est un **territoire plus vécu et investi par ses habitants**. Les nouveaux arrivants choisissent ce territoire pour sa qualité de vie : le prix du foncier permet des formes d'habitat individuel (mais pas accessible à tous) et le patrimoine naturel est préservé et remarquable.

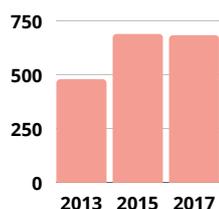
Comme la Bresse, les **OESS participent au développement local** par la mise en valeur de ressources territoriales. On dénote un patrimoine agricole avec l'existence de fruitières de comté ainsi qu'une dynamique culturelle propre (ex : le festival de la Voie des Colporteurs, la Fabrique du Monde Rural, les Conscrits, etc). Les ressources paysagères sont aussi mises en valeur par les associations sportives de plein air.

## 2.2 ANALYSE DES DYNAMIQUES ESS

### 2.2.1 CHIFFRES CLES



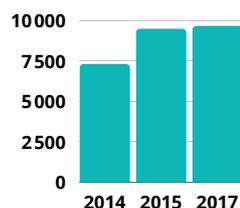
**14,4%** des structures employeuses du GBA font partie de l'ESS (contre 10% dans l'Ain), soit **684 établissements**



Une tendance à la hausse des établissements est à noter de 2013 à 2017 (+204).



**18,4%** des effectifs du GBA relèvent de l'ESS (contre 11,2% dans l'Ain), soit **9 651 salariés**



Une tendance à la hausse des salariés est à noter de 2014 à 2017 (+2357).



**16,2%** de la masse salariale du GBA relève de l'ESS (contre 9,1% dans l'Ain), représentant **248,3 M d'euros**

#### POIDS DE L'ESS DE GBA DANS L'AIN

ETABLISSEMENTS

35,5%

SALARIÉS

49%

MASSE SALARIALE

50,5%

Le poids de l'ESS sur l'intercommunalité du GBA est particulièrement important. A titre d'exemple, les salariés de l'ESS du GBA représentent à eux seuls 49% des salariés de l'ESS de l'Ain, et les deux tiers d'entre eux sont concentrés sur l'Unité Urbaine.

Le poids important de l'ESS sur cette intercommunalité peut s'expliquer en partie par la forte part du secteur tertiaire. L'ESS étant une économie majoritairement de services, elle présente un taux d'emploi salarié plus important dans les économies fortement tertiarisées (Artis, Roger, Rousselière, 2020). De plus, Bourg-en-Bresse, ville préfecture de l'Ain, concentre la majorité des sièges sociaux des OESS. Toutefois, dans les faits, l'action des OESS s'étend au-delà du périmètre de leurs sièges sociaux.

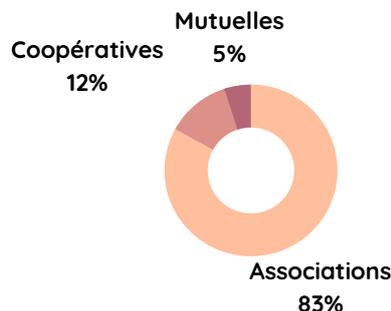
## 2.2.2 REPARTITION DES ETABLISSEMENTS

Au sein de cette intercommunalité, on observe une présence accrue des coopératives et des mutuelles du fait de la présence de la ville-centre. Ainsi, on compte **569 associations, 83 coopératives et 32 mutuelles**. La part d'associations est donc légèrement inférieure à la moyenne de l'Ain (-3 points).

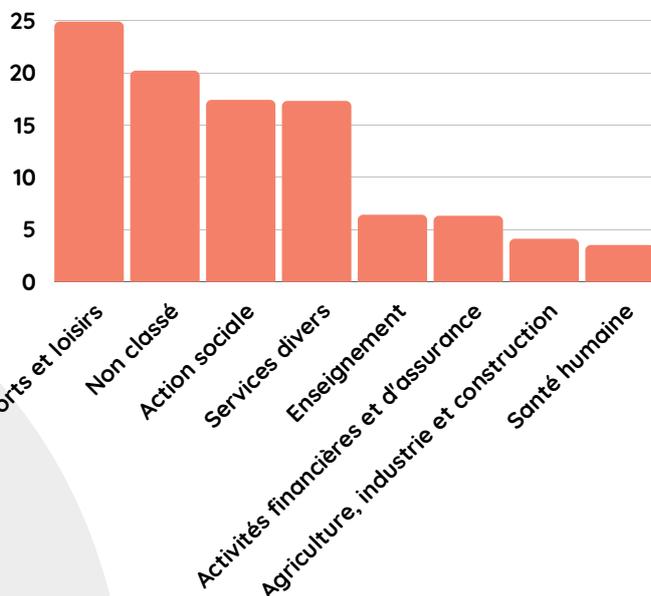


8 établissements sur 10 sont des associations

### Répartition des établissements par statut (%)



### Répartition des établissements par secteur d'activités (%)



**Arts, spectacles, sports et loisirs : 170 établissements**



**Action sociale : 119 établissements**

Les secteurs de l'action sociale (17.4%), des services divers (17.3%), de l'agriculture, l'industrie et la construction (4.1%) sont sur-représentés par rapport à l'Ain où ils représentent respectivement : 15.5%, 10.8% et 1.2%.

Les arts, spectacles, sports et loisirs, sont sous-représentés (24.9%) par rapport à l'Ain (30.2%) même s'ils comptent le plus d'établissements employeurs. Cela s'explique par le fait que les secteurs de l'ESS du GBA sont bien diversifiés. Plus précisément, 21% des structures font partie du secteur des arts et spectacles tandis que 79% font partie du secteur des sports et loisirs (SIRENE, 2020).



### M LE MOT DIT



Créée en 2003 initialement à Lyon, cette association de théâtre dynamise depuis 2015 le territoire de la Bresse depuis Servignat. La structure ne compte pas encore de salariés mais propose des activités de théâtre à un large public, qu'il soit novice ou expérimenté : des enfants, des adultes et des personnes en situation de handicap. Les pièces sont imaginées grâce à des ateliers d'écriture collective et s'étendent dans un répertoire comique burlesque et absurde.

Cette structure est à l'initiative, avec d'autres associations locales, de la grande fête du bistrot qui réunit les habitants dans un moment convivial autour du théâtre.

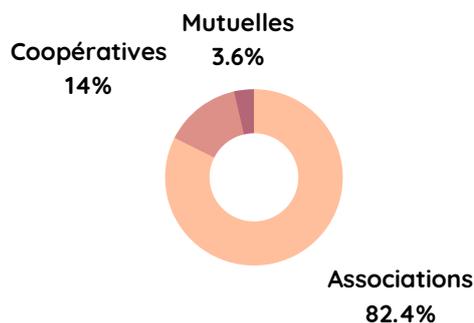
## 2.2.3 REPARTITION DES SALARIES

La dynamique salariale de l'ESS sur le GBA est quasiment similaire à la dynamique des établissements. Ainsi, on compte **7 953 salariés** dans les associations, **1 348 salariés** dans les coopératives (+ 4 points par rapport à l'Ain) et **350 salariés** dans les mutuelles.

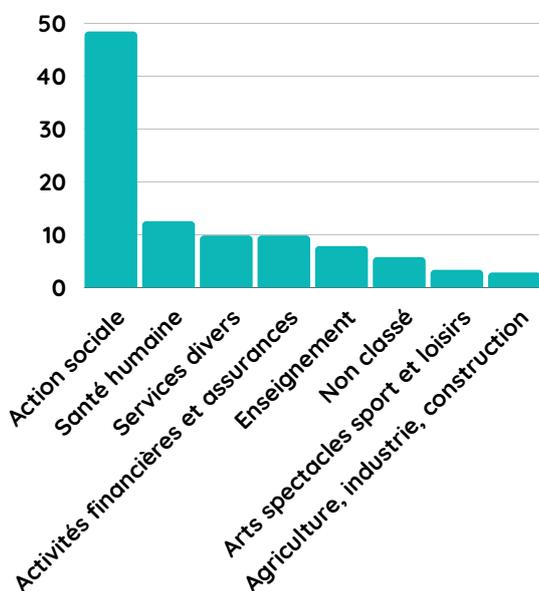


8 salariés sur 10 travaillent dans des associations

### Répartition des salariés par statut (%)



### Répartition des salariés par secteur d'activités (%)



1er domaine employeur,  
**Action sociale : 4 672 salariés**

2e domaine employeur,  
**Santé humaine : 1 203 salariés**

Au niveau des salariés, ce sont les domaines du care qui sont surreprésentés : l'action sociale représente **48.4%** des salariés et la santé humaine **12.5%**.

Cette sur-représentation de la santé humaine s'explique en partie par la présence du CPA qui emploie plus de 1000 salariés (géré par ORSAC une association issue d'un héritage catholique) et de l'ADAPA.



## L'ÉPICERIE SOLIDAIRE

Créée en 2000, l'épicerie Au Marché Conté est une association sous statut Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) accueillant plusieurs employés éloignés de l'emploi. La structure propose des produits alimentaires à tarifs très réduits pour des publics en difficulté ainsi que des ateliers (de cuisine, de parentalité, de gestion de budget, etc.). Autour de ces moments privilégiés, les bénéficiaires peuvent échanger, créer du lien et ainsi gagner en confiance. Située dans le QPV de la Reyssouze, l'épicerie oriente ses clients selon leurs besoins vers ses partenaires comme le centre social avec qui elle travaille intimement.



## 2.2.4 ANCRAGE TERRITORIAL

L'ancrage territorial « se matérialise par le biais de la réponse aux besoins des populations plutôt qu'aux besoins du marché de manière abstraite » (Pecqueur & Artis, 2018). Celui-ci peut s'illustrer par :

- la mobilisation de personnes,
- le développement de liens interpersonnels,
- l'activation de ressources cachées et spécifiques au territoire,
- la création d'emplois non délocalisables.

En fonction du statut, les OESS ne présentent pas le même degré d'ancrage territorial :

- les associations ont un lien plus fort au territoire en répondant aux besoins des populations sur leurs espaces de vie.
- les coopératives ont un lien moins fort au territoire en produisant des biens ou des services qui répondent aux besoins du marché et moins aux problématiques locales.

La **mobilisation citoyenne** autour des projets ESS est importante sur le territoire du GBA et renforce leur ancrage territorial.

“ Il y a plein de personnes qui se sont manifestés pour aider pour le chantier participatif, etc. ”

“ On fonctionne beaucoup en réseaux. Il y a beaucoup de ressources parce qu'untel connaît untel. ”

Les projets ESS créent du lien entre les personnes à travers des échanges qui ne sont pas forcément monétaires, ils peuvent s'appuyer sur des réseaux d'acteurs, des compétences personnelles, etc.

La création d'une monnaie locale sur GBA, le BR'AIN, est prévu pour novembre 2021. Avec son fonctionnement circulaire, la monnaie locale permet de créer du lien entre les commerçants et les utilisateurs, et constitue un exemple de projet ESS très ancré dans le territoire.

“ La monnaie locale est un outil de soutien pour le commerce patrimonial local. ”

L'ESS participe aussi à l'**activation de ressources territoriales** (patrimoine local, AOP etc.) en créant des emplois non délocalisables. Par exemple dans la Bresse, la crème de Bresse aujourd'hui AOP, est une ressource activée par la coopérative d'Etrez.

“ On travaille exclusivement dans le département, pour l'instant, même si on est invité de temps en temps à jeter des coups d'œil ailleurs. ”

L'ancrage territorial reste à **relativiser en fonction de la taille de la structure**. En effet, plus celle-ci sera importante, plus sa logique va se rapprocher de celle du marché, et à répondre à un besoin qui va dépasser le cadre strictement local. Cet éloignement va diminuer l'importance de son lien avec le territoire. C'est ce qui s'est observé principalement dans le domaine de l'action sociale.

## 2.2.5 RELATIONS ENTRE LES OESS



Sur le GBA, de nombreuses OESS préfèrent travailler ensemble plutôt que fonctionner en concurrence. La **proximité géographique** favorise ce type de rapprochement. Par exemple, le Réseau Initiative Bresse regroupe différents acteurs socio-économiques dont le point commun est l'implantation géographique.

“ On a rencontré rapidement d'autres associations, (...) très vite on est entré dans le réseau Initiative Bresse. ”

**Les OESS fonctionnent aussi beaucoup en réseaux.** Différents niveaux de coopération existent et permettent de s'entraider sur des problématiques communes. Parmi ces rapprochements, on observe des regroupements par secteur d'activités, via des fédérations (ADMR, MRJC, Comité départementaux de sport, etc.) ou encore par statut, via des réseaux (RAIA, URSCOP, etc.)

D'ailleurs, les **acteurs de l'ESS se présentent d'abord par leur secteur d'activité** plutôt que par leur statut, ce qui favorise des coopérations souvent sectorielles. Par exemple, des associations culturelles ont créé un collectif pour organiser des concerts chez l'habitant lors de la période du covid.

“ Le collectif « Show must go home » rassemble des structures culturelles pour faire des choses ensemble l'été. ”

“ Oui il y a une concurrence, mais ça ne nous impacte pas vraiment car pour le moment on n'arrive pas à satisfaire la demande. ”

Certaines OESS d'un même secteur peuvent toutefois développer **un sentiment de concurrence**, cependant, celui-ci n'est pas forcément mal perçu. La concurrence permet, par exemple, de mieux couvrir la demande du territoire lorsque celle-ci est très importante.

D'ailleurs, les SIAE présentent sur le département de l'Ain mutualisent (malgré leur mise en concurrence) des solutions sur le volet professionnel via l'association LUSIE 01 dont le siège se situe à Bourg-en-Bresse.

Pour des raisons financières ou pour la mise en place de projets communs, **certaines structures vont jusqu'à mutualiser des locaux, des salariés ou des compétences.**

Sur le GBA, les acteurs de l'accompagnement ESS et hors ESS travaillent sur la construction d'un projet de tiers-lieux pour accompagner des entrepreneurs en mutualisant des ressources humaines et financières.

“ On est tous sur la même longueur d'onde que ce soit les structures qui accompagnent des acteurs de l'ESS ou celles plus axées sur des structures classiques. On va mutualiser des compétences. ”

# FOCUS PTCE



Les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) sont des structures créées par l'article 9 de la loi du 31 juillet 2014. Ceux-ci sont « constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'ESS (...) qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements (...) pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable. » (Observatoire national de l'ESS, 2020, p.236).

Le PTCE Bourg-en-Bresse Dynamique Solidaire (BBDS) regroupait de manière informelle les structures d'insertion dès sa création en 2015.



Le PTCE s'ouvre aujourd'hui à d'autres types d'acteurs. Toutefois, seule la moitié des acteurs interrogés sur l'intercommunalité ont connaissance de l'existence du PTCE. Parmi ceux-ci, une majorité sont des acteurs de l'insertion sociale.



La moitié des acteurs interrogés n'ont pas connaissance du PTCE

Désormais le principal objectif du PTCE est la structuration d'un réseau favorable à l'ESS sur le territoire. Actuellement, la structure compte parmi ses membres **des acteurs de l'ESS et de l'économie classique** et participe à renforcer l'interconnaissance entre ses membres à travers l'organisation de plénières.

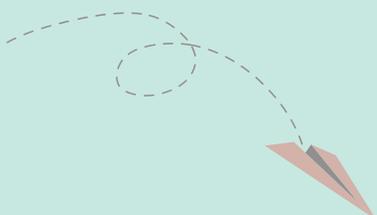
Ses trois axes de travail principaux sont :

- Développer une économie positive et de l'emploi sur le territoire
- Favoriser ou faciliter les activités liées à la transition écologique
- Participer et animer une politique ESS sur le territoire : il constitue ainsi un intermédiaire entre l'intercommunalité et les OESS.



La politique ESS vient ainsi en partie s'appuyer sur le PTCE. Ce choix politique se formalise par la signature d'une convention triennale entre le GBA et PTCE dès 2021.

“ Le PTCE, on va vraiment venir se baser sur eux pour le développement de notre ESS. C'est un point d'ancrage et c'est une structure forte. ”



## 2.2.6 SENTIMENT D'APPARTENANCE

La vision de l'ESS est souvent propre à chaque acteur, selon leur vision du territoire et leur histoire. De nombreux acteurs font référence à un concept vague, qui perd son sens en montrant les dérives qu'il peut y avoir dans ce champ (conditions de travail, etc.).

La sémantique des termes de l'ESS peut également être un frein dans le sentiment d'appartenance des OESS, et notamment le terme « Economie », en particulier pour les associations. Il peut être parfois difficile d'accepter de faire partie de l'économie lorsque le but premier de la structure n'est pas la recherche de profit mais la réponse à un besoin social.

“ Il y a peut être aussi seulement le fait de se dire association et économie, c'est presque antinomique. ”

“ Dans le milieu associatif, il y a aussi l'a priori : on est une association, on peut pas être trop gros, on ne peut pas faire de l'argent. ”

Certains acteurs de l'ESS ignorent eux-mêmes parfois appartenir à ce champ. Sur les quatorze structures interrogées, **cinq ne se sentaient pas appartenir à l'ESS** : dont quatre ne connaissaient pas ou peu l'ESS et ses acteurs de l'accompagnement.



9 acteurs interrogés sur 14 ont un sentiment d'appartenance à l'ESS

“ J'ai découvert l'ESS lors de mon bilan de compétences. ”

On peut en conclure que le manque de connaissance du concept de l'ESS en freine son sentiment d'appartenance, mais également les possibilités de se faire accompagner ou de bénéficier de certaines aides financières spécifiques à l'ESS.

Les habitants du territoire, qui pour certains utilisent des services quotidiens relevant de l'ESS, n'en sont pas conscients.

L'enjeu de l'acculturation à l'ESS concerne donc l'ensemble des habitants du territoire, mais également des OESS et des élus locaux.

“ Il faudrait compter toutes les fois où dans une journée vous utilisez les services de l'ESS, que ce soit avec les enfants, la cantine scolaire, ou les loisirs sportifs, etc. ”

## 2.3 ENJEUX

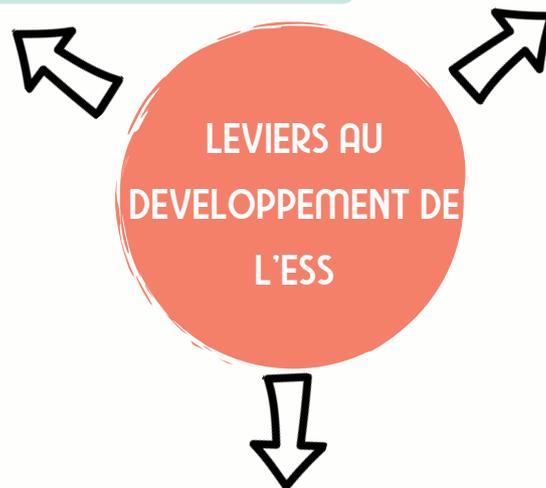
Par un travail d'enquête terrain constitué d'entretiens semi-directifs et d'ateliers collectifs sur l'intercommunalité du GBA, différents besoins inhérents aux structures de l'ESS et freins territoriaux à leur développement ont été identifiés. Ainsi, nous avons pu définir des leviers à actionner pour permettre le développement de l'ESS sur le territoire.

### STRUCTURATION DES ACTEURS DE L'ESS

- S'appuyer sur des lieux ressources (hors Unité Urbaine) pour créer des espaces de dialogue et d'échange.
- Utiliser le PTCE comme un acteur fédérateur en le rendant plus visible sur le territoire, via l'accroissement de ses moyens humains et financiers.
- Favoriser la mise en place de partenariats entre les structures de l'ESS et hors ESS : via des rendez-vous d'affaires type "ESSPRESSO" avec la CRESS, Start up de territoire, etc.
- Rendre accessible, compléter et coordonner les dispositifs de la financement (CIGALES, France Active, etc.).

### ACCULTURATION A L'ESS

- Mettre en place des actions de sensibilisation et de formation à l'ESS auprès des élus, des citoyens et des entreprises (ESS et hors ESS).
- Sensibiliser les entrepreneurs aux différents statuts et principes de l'ESS.
- Rendre visible les actions existantes auprès du grand public tel que le mois de l'ESS.



### SOUTIEN DE L'ESS PAR UNE POLITIQUE TRANSVERSALE

- Diffuser plus largement l'offre d'accompagnement à l'ESS existante, via la mise à disposition d'outils et de canaux de communication touchant le grand public.
- Faciliter l'accessibilité, compléter et coordonner les dispositifs de financement : par la co-construction de projets, le montage et suivi des financements européens type FSE, LEADER, etc.
- Soutenir la mise en place d'une pépinière dédiée à l'entrepreneuriat social.

En actionnant ces différents leviers, le développement de l'ESS pourrait apporter une réponse à un enjeu : celui de participer au développement de la cohésion sociale sur le GBA, une intercommunalité composée de multiples territoires d'appartenance.

# ZOOM SUR UNE INITIATIVE DE POLITIQUE TRANSVERSALE DE L'ESS



## LA METROPOLE DE GRENOBLE



Cette collectivité locale a mis en place des groupes de travail thématiques dans le but de co-définir un plan d'action de l'ESS. Cela a permis de structurer les acteurs de l'ESS en créant des espaces de dialogue et d'échange, tout en s'appuyant sur les spécificités d'une politique ESS : participation, coopération et transversalité. Cette stratégie a été soutenue financièrement pour ne pas décourager les bénévoles (Fraisie, L., & Uhry, J.-M., 2005).



crédit photographique : <http://reflectim.fr/>



# PARTIE 3 : PLAINE DE L'AIN



# 3.1 CARTE D'IDENTITE

Communauté de communes de la  
Plaine de l'Ain

## Portrait de territoire

### Données démographiques

#### POPULATION

- 77 644 habitants  
12% de la population de l'Ain
- Présence d'une population plutôt jeune et familiale
- De fortes inégalités (Ambérieu, la Vallée de l'Albarine)

### Données économiques

#### ÉCONOMIE PRODUCTIVE INDUSTRIELLE

- Nombreuses migrations pendulaires vers Lyon



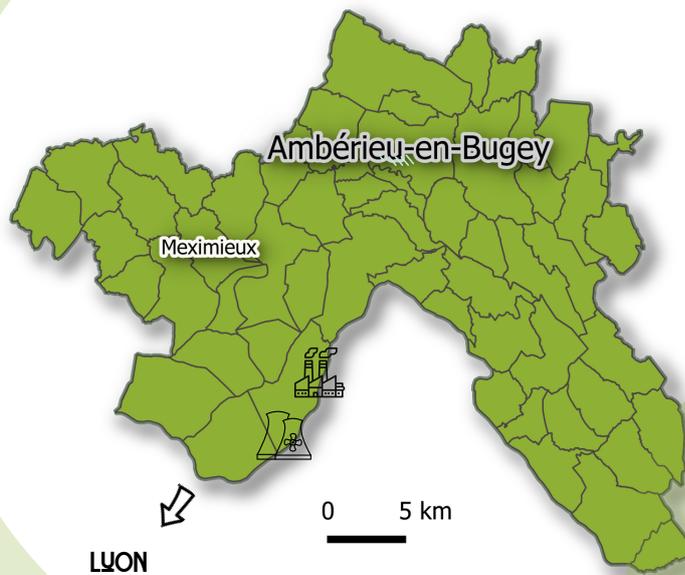
Secteur industriel prépondérant (1er parc industriel d'AURA)



Spécialisation dans l'eau et l'énergie



Agriculture intensive



**Légende :**

- Quartier Prioritaire Politique de la Ville
- Parc Industriel de la Plaine de l'Ain
- Centrale Nucléaire

#### Découpage administratif :

La CCPA résulte de l'absorption de deux intercommunalités, Abarine et Rhône Chartreuse de Portes, par une troisième intercommunalité initialement nommée Plaine de l'Ain.

#### Entités géographiques :

Ouest : des plaines et des étangs  
Est : de la montagne dont une vallée enclavée, la vallée de l'Albarine.

L'étude a démontré que la CCPA est un territoire vaste et déséquilibré, notamment entre l'Est et l'Ouest. Dans cette étude, nous nous sommes concentrés sur les bassins de vie d'Ambérieu-en-Bugey et dans une moindre mesure de Meximieux, lieux où la concentration d'OESS est plus importante.

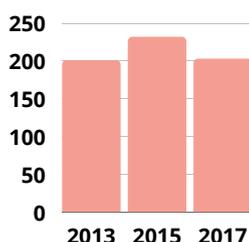
## 3.2 ANALYSE DES DYNAMIQUES ESS



### 3.2.1 CHIFFRES CLES



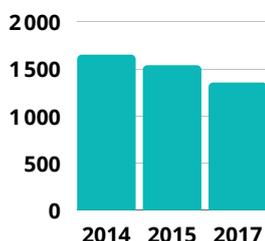
**8,8%** des structures employeuses de la CCPA font partie de l'ESS (contre 10% dans l'Ain), soit **203 établissements**



Une stabilisation des établissements est à noter de 2013 à 2017.



**6,1%** des effectifs de la CCPA relèvent de l'ESS (contre 11,2% dans l'Ain), soit **1 354 salariés**



Une tendance à la baisse des salariés s'observe de 2014 à 2017 (-296 salariés).



**4,4%** de la masse salariale de la CCPA relève de l'ESS (contre 9,1% dans l'Ain), représentant **32,5 M d'euros**

Sur la CCPA, le poids économique de l'ESS est en-dessous de la moyenne départementale. Les entreprises de l'ESS sont majoritairement de petites structures employant peu de salariés.

Ce faible poids de l'ESS s'explique au vu du profil économique industriel de la CCPA. L'ESS étant surtout basée sur une économie de services, le taux d'emploi industriel de plus de 30% explique par conséquent la faible part de l'emploi l'ESS (Artis, Roger, Rousselière, 2020).

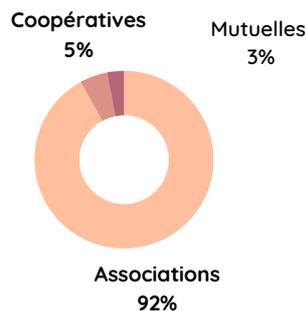
## 3.2.2 REPARTITION DES ETABLISSEMENTS

Sur l'intercommunalité de la Plaine de l'Ain, on compte **186 associations** et **seulement 10 coopératives** et **7 mutuelles**. Ainsi, la part d'associations est plus élevée (+6 points par rapport à l'Ain), cela s'explique par le fait d'une faible présence des coopératives et des mutuelles sur le territoire.

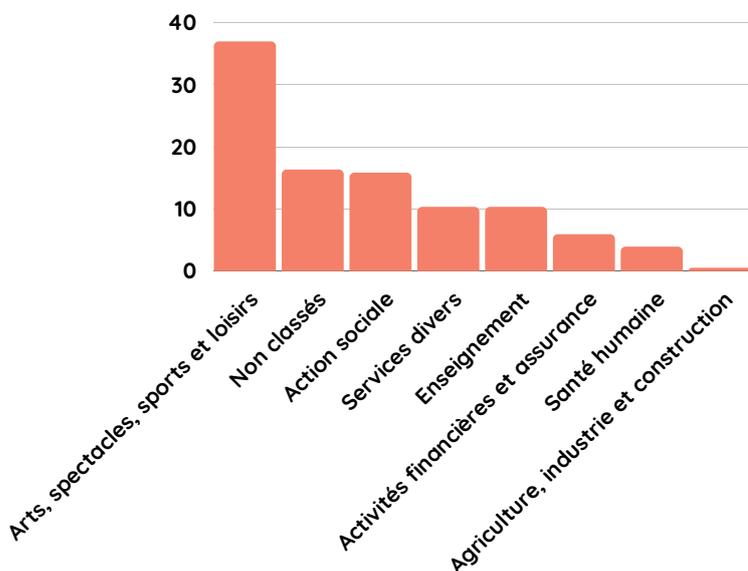


9 établissements sur 10 sont des associations

### Répartition des établissements par statut (%)



### Répartition des établissements par secteur d'activités (%)



**Arts, spectacles, sports et loisirs : 75 établissements**



**Action sociale : 32 établissements**

- Indice de la forte présence d'associations dans ce domaine, le secteur des arts, spectacles, sports et loisirs est sur-représenté. Plus précisément, 38,5% des structures font partie du secteur des arts et spectacles et 61,5% du secteur des sports et loisirs (SIRENE, 2020)
- La sous-représentation des activités financières et assurances s'explique elle, par la faible part de coopératives et de mutuelles, principalement présentes dans ces domaines.



### LE CINEMA L'HORLOGE



Créé en 1984, l'association du cinéma prend ses quartiers dans un bâtiment patrimonial de la ville de Meximieux. Ce cinéma associatif fonctionne par la mobilisation de plus de 50 bénévoles et de 3 salariés. Labelisé Art & Essai et Art & Essai Jeune Public, ce cinéma propose une diversité de films, d'événements mais également de temps d'échanges et de débats autour des films projetés.



## 3.2.3 REPARTITION DES SALARIES

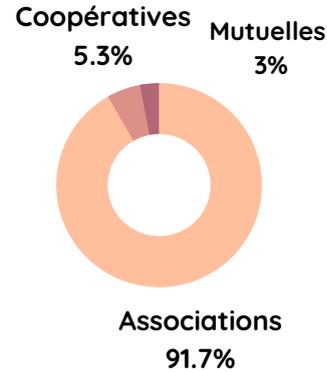
Dans la CCPA, on compte 1 242 salariés travaillant dans des associations. La part du salariat associatif est ainsi supérieur de 6 points à la moyenne de l'Ain.



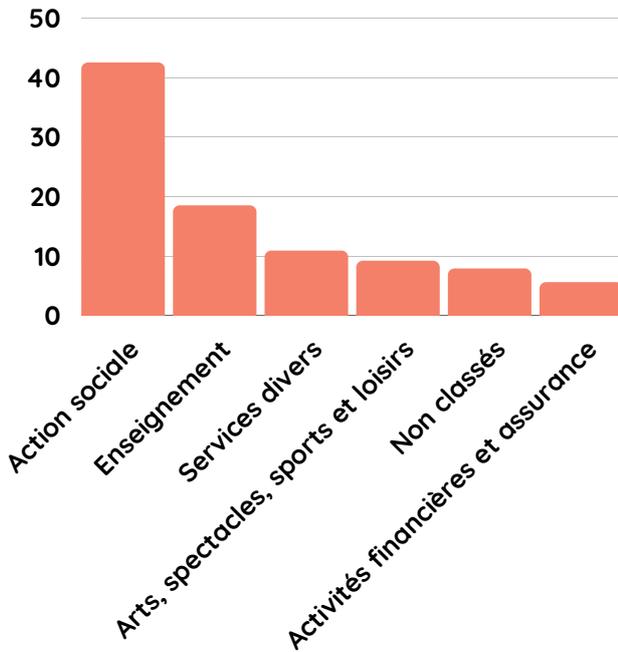
9 salariés de l'ESS sur 10 travaillent dans des associations

Cela s'explique par le fait que seulement 72 salariés travaillent dans des coopératives, soit 5 points inférieurs à la moyenne départementale.

Répartition des salariés par statut (%)



Répartition des salariés par secteur d'activités (%)



1er domaine employeur, l'Action sociale : 576 salariés

2e domaine employeur, l'Enseignement : 250 salariés

- L'action sociale (42.5%) reste le secteur le plus employeur de l'ESS à l'image d'ORSAC qui gère l'hôpital de jour d'Ambérieu et emploie plus de 500 salariés.
- Les secteurs de l'enseignement (18.5%) et des arts, spectacles, sports et loisirs (9.2%) sont surreprésentés en termes de salariés : au niveau de l'Ain on en décompte respectivement 11.6% et 5%.



### LA RECYCLERIE LA RENOVERIE

Créée en juin 2018, l'association la Rênoverie est un ACI employant une dizaine de personnes en CDD d'insertion et mobilisant de nombreux bénévoles. L'activité de recyclerie s'inscrit dans l'économie circulaire, avec une portée environnementale et sociale. Elle permet à la fois de réduire le nombre de déchets en redonnant une seconde vie aux objets jetés, mais également de permettre à tous l'accès à des biens du quotidien à moindre coût.



## 3.2.4 ANCRAGE TERRITORIAL

L'ancrage territorial « se matérialise par le biais de la réponse aux besoins des populations plutôt qu'aux besoins du marché de manière abstraite » (Pecqueur & Artis, 2018). Celui-ci peut s'illustrer par :

- la mobilisation de personnes,
- le développement de liens interpersonnels,
- l'activation de ressources cachées et spécifiques au territoire,
- la création d'emplois non délocalisables.

En fonction du statut, les OESS ne présentent pas le même degré d'ancrage territorial :

- les associations ont un lien plus fort au territoire en répondant aux besoins des populations sur leurs espaces de vie.
- les coopératives ont un lien moins fort au territoire en produisant des biens ou des services qui répondent aux besoins du marché et moins aux problématiques locales.

Les OESS de la CCPA sont ainsi très ancrées dans leur intercommunalité : cela s'explique en partie par leur taille relativement réduite, mais également par la prédominance de la forme associative.

Ambérieu-en-Bugey, ville historiquement ouvrière, est le lieu d'implantation d'associations caritatives telles que Les Restos du Cœur ou le Secours Populaire et constitue un terreau favorable à l'ESS. Ces associations reposent principalement sur du **bénévolat issu de la fonction publique** (professeurs, cheminots, ingénieurs de la centrale du Bugey, etc.). Cette mobilisation de personnes se retrouve aussi dans la plupart des associations et des coopératives rencontrées, et ce, sur l'ensemble du territoire.

“ Il y a beaucoup de gens issus de la fonction publique (...) il y a une vie associative très très riche dans le bénévolat. ”

“ Ce qui m'intéresse c'est le lien social, on crée un prétexte de rencontre dans la recyclerie. ”

“ Le projet c'est de resocialiser les gens en étant dans l'échange. ”

L'ancrage territorial est aussi profondément marqué par la capacité des OESS à créer des liens interpersonnels. Par exemple, la **présence d'une monnaie associative basée sur le temps au sein de l'association de l'Accorderie d'Ambérieu** s'inscrit dans cette tendance. Ce modèle, relativement peu présent en France, repose sur une logique d'échanges de services et contribue à créer des liens sociaux en favorisant la mixité sociale.

“ Je suis dans une AMAP. On vient d'en ouvrir une deuxième à Ambérieu, je crois que ça se démocratise énormément. ”

Plusieurs **Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP)** ont également vu le jour ces dernières années dans l'intercommunalité. Ces structures présentent un **modèle particulièrement ancré dans leur territoire**, elles répondent à une logique de circuit-court en faisant le lien entre le producteur et le consommateur.

## 3.2.5 RELATIONS ENTRE LES OESS



### Une dynamique partenariale

Il existe peu de concurrence entre les OESS sur ce territoire. En effet, leur faible nombre (203 établissements relèvent de l'ESS) ne les poussent pas à exercer des liens de concurrence, d'autant plus pour les coopératives qui ne sont qu'une dizaine sur la CCPA.

“ Il y a deux trois concurrents autour de nous, mais pas sous forme coopérative (...). Ça ne me dérangerait pas d'en avoir plus. Au contraire, ça ferait boule de neige. ”

Les acteurs de l'ESS étant peu nombreux, ceux-ci tentent de travailler en partenariat. Cette dynamique se remarque notamment dans la ville-centre d'Ambérieu où l'interconnaissance et l'interpénétration des réseaux d'acteurs est importante.

“ Une des spécificité des MJC, c'est qu'on est capable d'aider les autres à se créer, ou de créer des choses qui deviennent indépendantes après. ”

Cette tendance est également favorisée par la présence d'acteurs ressources accompagnant au développement de projets ESS par leur partage d'expériences, leurs compétences, leurs réseaux, etc. C'est le cas de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) d'Ambérieu existant depuis une cinquantaine d'années sur le territoire mais également du tiers-lieu associatif, le Lab 01, qui participe à la mise en réseau d'acteurs ESS et hors ESS, d'entrepreneurs, etc.

Ces partenariats prennent parfois la forme de coopération pour des projets thématiques autour de l'environnement ou de la solidarité. Ces coopérations conduisent à des mutualisations de bénévoles ou de salariés mais seulement en lien avec les événements :



- Le Festival des Solidarités à Ambérieu regroupe une diversité d'associations dans la solidarité locale et/ou internationale : la MJC d'Ambérieu, Artisans du Monde, le Secours Populaire, des associations d'aide au développement des pays du sud, etc.

- Le Festival des Herbes Folles à Meximieux, dédié à l'écologie et l'environnement, regroupe des AMAP, l'Atelier FICA, ou encore le cinéma associatif.

D'ailleurs, la majorité des OESS rencontrées coopèrent également au sein de réseaux :

- en lien avec le statut : L'Union Régionale des Sociétés Coopératives (l'URSCOP)
- en lien avec le secteur d'activité : réseaux des accorderies, des MJC etc.

“ Se retrouver entre nous, dans notre corps de métier, c'est important. ”

Ainsi, les OESS étant peu nombreuses choisissent de s'entraider en s'inscrivant dans une dynamique partenariale et/ou de coopération par projet.

## 3.2.6 SENTIMENT D'APPARTENANCE

La plupart des acteurs interrogés se sentent appartenir à l'ESS, ce qui favorise des dynamiques partenariales entre eux. Ainsi, sur les onze acteurs interrogés, neuf se sentent appartenir à l'ESS.



9 acteurs sur 10 se sentent appartenir à l'ESS

“ Je suis très contente de faire partie de ce mouvement là, ça montre une certaine solidarité économique et de penser autrement l'économie. ”

Ce sentiment d'appartenance influe sur la connaissance des acteurs de l'accompagnement de l'ESS : plus les acteurs de l'ESS se sentent appartenir à l'ESS, plus ils connaissent les acteurs de l'accompagnement.

“ L'ESS c'est quelque chose de très fort. La loi existe, ce qui est génial. Aujourd'hui on a un cadre législatif, il faut que les citoyens s'accaparent de ça. ”

Néanmoins les visions et les définitions de l'ESS divergent entre les acteurs. Certains acteurs se reconnaissent dans la définition institutionnelle de l'ESS tandis que d'autres ne se reconnaissent pas dans la définition des statuts mais plutôt de celle des principes et du fonctionnement inhérent.

“ Je trouve dommage que toutes les associations soient mises dans l'ESS. Je ne trouve pas ça juste vis-à-vis des entreprises qui sont obligées de payer pour appartenir à l'ESS alors qu'elles ont vraiment un fonctionnement similaire. ”

## 3.3 ENJEUX

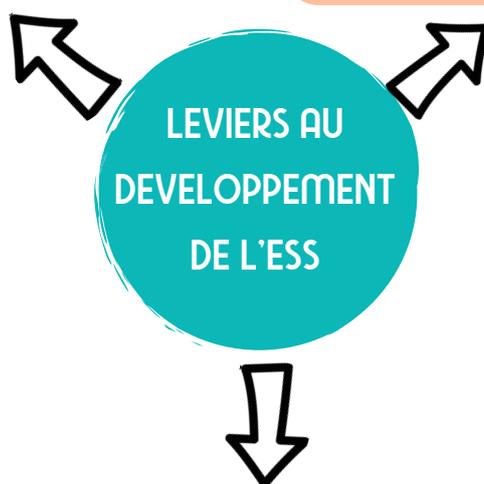
Par un travail d'enquête terrain constitué d'entretiens semi-directifs et d'ateliers collectifs sur l'intercommunalité de la CCPA, différents besoins inhérents aux structures de l'ESS et freins territoriaux à leur développement ont été identifiés. Ainsi, nous avons pu définir des leviers à actionner pour permettre le développement de l'ESS sur le territoire.

### ACCULTURATION A L'ESS

- Pallier au manque de visibilité de l'ESS en cassant son image « sociale ».
- Renforcer la conscientisation des impacts socio-économiques de l'ESS.
- Sensibiliser les élus, les entreprises et les citoyens à l'ESS via la mise en place d'ateliers, de formations, du mois de l'ESS, etc.
- Impliquer les jeunes dans la vie associative à travers leur sensibilisation dans le cadre de la semaine de l'ESS à l'école, la mise en place de CJS ou de stages d'immersions, etc.

### ANIMATION D'UN RESEAU DE L'ESS

- Mettre en place un animateur territorial dans le but de favoriser l'interconnaissance : mise en place de temps de rencontres, d'événements ou de projets collectifs permettant de renforcer les partenariats.
- Création de tiers-lieux, d'espaces avec des usages mixtes et des lieux de convivialité.
- Renforcer la mise en place d'un dialogue ouvert entre les acteurs de l'ESS et hors ESS via des rencontres, des temps « réseaux », etc.
- Rendre accessible, compléter et coordonner les dispositifs de la financement (CIGALES, France Active, etc.)



### DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE L'ESS TRANSVERSALE

- Favoriser la création de liens entre l'intercommunalité et les acteurs de l'ESS via la mise en place d'un interlocuteur identifié pour l'ESS.
- Définir un interlocuteur pour accompagner l'accès, le montage et le suivi des financements européens type FSE, LEADER, etc.
- Mettre en place un canal d'échange et de co-construction avec la collectivité pour répondre aux besoins sociaux du territoire.
- Favoriser l'accessibilité des OESS à l'immobilier via la mise à disposition de locaux.

En actionnant ces différents leviers, le développement de l'ESS pourrait apporter une réponse à un enjeu : celui de participer au rééquilibrage des moteurs de développement économique sur un territoire largement tourné vers l'industrie.

# ZOOM SUR UNE INITIATIVE D'ACCULTURATION A L'ESS



## LES KITS DU RTES



Le Réseau d'une Collectivité Territoriale pour l'Economie Solidaire (RTES) propose gratuitement depuis 2020, à l'occasion du renouvellement électoral, des "kits" pour sensibiliser et outiller les élus des collectivités (communaux, départementaux et régionaux) qui souhaitent développer l'ESS sur leur territoire.

Ces fiches outils, au nombre de 24 pour le kits communal, proposent une visée opérationnelle et une prise en main rapide des principales thématiques de l'ESS (RTES 2021).





# PARTIE 4 : BUGEY SUD



# 4.1 CARTE D'IDENTITE



**BUGEYSUD**  
Communauté de communes



## Portrait de territoire

### Données démographiques

#### POPULATION

33 848 habitants  
5% de la population de l'Ain

Vieillessement de la population  
1/3 de retraités

Perte d'une population jeune (20-24 ans)

### Données économiques

#### ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE ET DYNAMIQUE

70% des actifs travaillent et résident sur le territoire



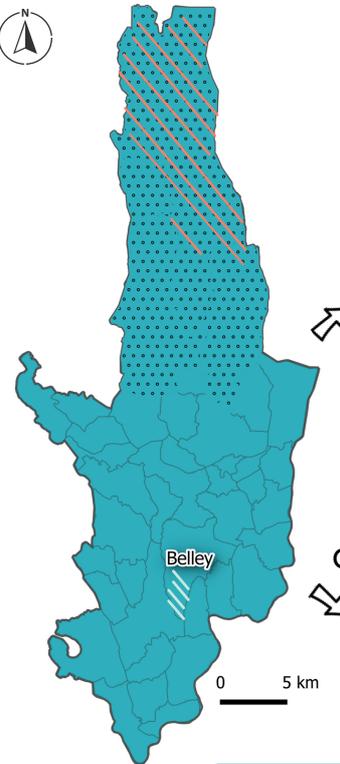
Secteur tertiaire prépondérant



Tissu industriel diversifié (maroquinerie, agroalimentaire, etc.)



Production agricole importante destinée en partie à l'exportation



GENEVE

CHAMBERY



0 5 km

#### Légende :

- Zone de Revitalisation Rurale
- Quartier Prioritaire Politique de la Ville
- SIVOM Valromey

### Découpage administratif :

La CCBS résulte de l'absorption de la CC du Valromey par la CC initialement nommée Bugey Sud. Celle-ci a abouti à la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) pour maintenir certaines compétences de la CC du Valromey.

### Géographie :

Nord : une vallée nommée le Valromey bordée par la montagne

Sud : de la plaine rhodanienne et vallonnée

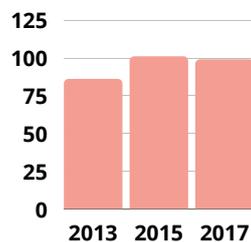
Le territoire présente des différences entre le Nord et le Sud. L'étude a démontrée que les habitants du Valromey s'approprient leur espace de vie autour de logiques d'entraides liées à des problématiques communes d'isolement. Ainsi, il existe un fort sentiment d'appartenance qui influe sur le développement de l'ESS. Le Sud, quant à lui, détient une dynamique ESS plus diffuse mais tout de même importante au vue de la faible densité de population.

## 4.2 ANALYSE DES DYNAMIQUES ESS

### 4.2.1 CHIFFRES CLES



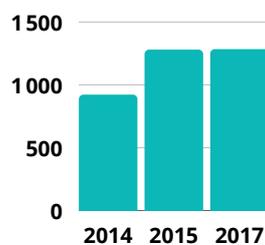
**9.5%** des structures employeuses de la CCBS font partie de l'ESS (contre 10% dans l'Ain), soit **99 structures**



On observe une hausse de 13 établissements de 2013 à 2017, la tendance est relativement stable.



**14.4%** des effectifs de la CCBS relèvent de l'ESS (contre 11.2% dans l'Ain), soit **1 287 salariés**



On observe une tendance à la hausse des salariés de 2014 à 2017 (+362).



**12 %** de la masse salariale de la CCBS relève de l'ESS (contre 9.1% dans l'Ain) représentant **31,3 M d'euros**

Le poids économique de l'ESS est particulièrement important dans ce territoire malgré le fait qu'il comporte peu de structures. Les chiffres traduisent ainsi une spécificité territoriale de l'ESS sur la CCBS : les OESS sont moins nombreuses mais de taille plus importante et embauchent plus de salariés.

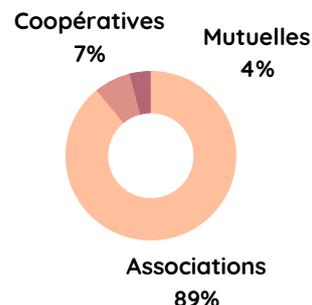
## 4.2.2 REPARTITION DES ETABLISSEMENTS

Sur l'intercommunalité de Bugey Sud, on compte **88 associations et seulement 7 coopératives et 4 mutuelles**. Les associations représentent donc proportionnellement, une part plus importante de l'ESS qu'au niveau départemental.

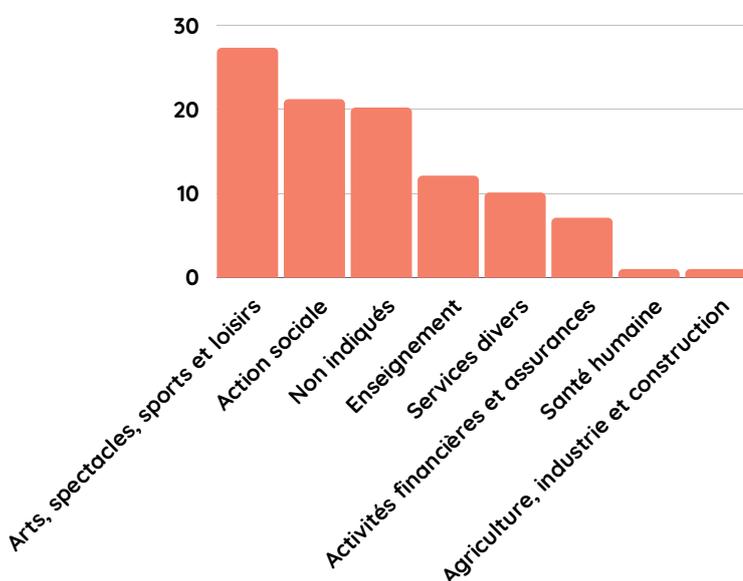


9 établissements sur 10 sont des associations

### Répartition des établissements par statut (%)



### Répartition des établissements par secteur d'activités (%)



**Arts, spectacles, sports et loisirs : 27 établissements**



**Action sociale : 21 établissements**

L'action sociale (21.2%) et l'enseignement (12.1%) sont surreprésentées dans ce territoire comparé à la moyenne départementale où l'action sociale ne représente que 15.5% et seulement 8.7% pour l'enseignement.

Les arts, spectacles, sports et loisirs, sont sous-représentés (27.3%) comparé à l'Ain (30.2%) même s'ils comptent le plus d'établissements employeurs de l'ESS. Plus précisément, 21,7% des structures font partie du secteur des arts et spectacles et 78,3% du secteur des sports et loisirs (SIRENE, 2020).



### LE FOYER RURAL DE CEYZERIEU

Existant depuis 1967, cette association est historiquement liée aux mouvements chrétiens dont le but est de développer l'éducation populaire dans les milieux ruraux. Aujourd'hui, elle cultive un rôle d'animation sociale du territoire qui se formalise par l'obtention de l'agrément EVS depuis 2019.

Plusieurs branches d'activités y sont développées :

- Des activités de type sport, bien-être et culture.
- Des événements et spectacles : festival du court métrage, concert de musique classique, des conférences, etc.
- Des projets et ateliers à l'initiative des bénévoles (transition écologique, cuisine, pêche, etc.)



## 4.2.3 REPARTITION DES SALARIES

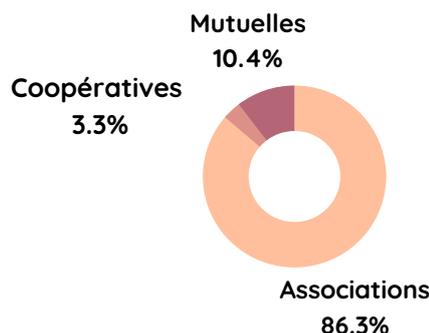
Dans la CCBS, le taux de salariés employés dans des mutuelles est nettement supérieur à la moyenne départementale. Cela s'explique par la présence d'une mutuelle embauchant plus de 100 salariés.

Malgré tout, on compte 1 111 salariés travaillant dans les associations et seulement 42 salariés dans les coopératives.

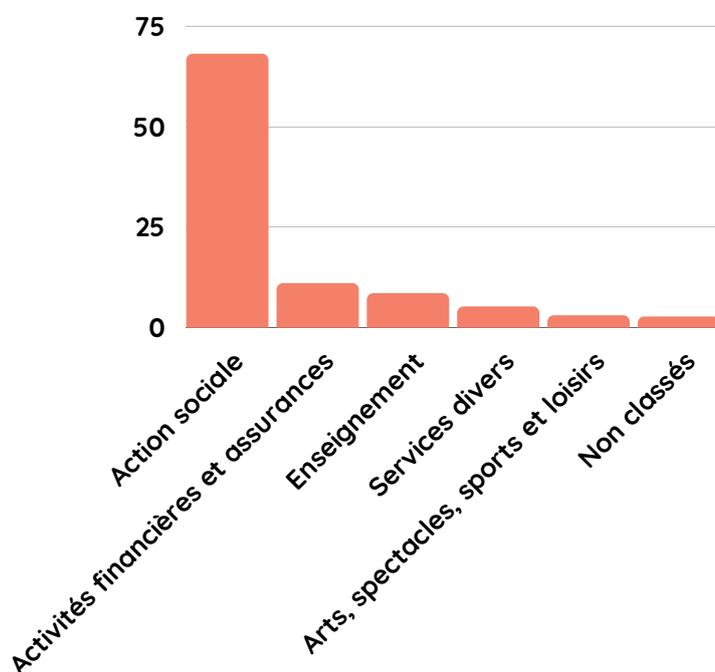


1 salarié de l'ESS sur 10 travaille dans des mutuelles

### Répartition des salariés par statut (%)



### Répartition des salariés par secteur d'activités (%)



1er domaine employeur, l'Action sociale : 877 salariés

2e domaine employeur, Activités financières et assurances : 141 salariés

L'action sociale est de très loin le secteur le plus employeur (68%) et participe à la solidarité entre les acteurs sur le territoire. Les associations d'aide à la personne (ADMR, ADAPA, AIDS) accompagnent notamment le vieillissement de la population.

De nombreux hébergements médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées ou les enfants sont implantés dans ce territoire. D'importants Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) pour des personnes en situation de handicap sont présents tels que l'ADAPEI de l'Ain et ODYNEO qui emploient plus de 100 salariés chacun.



### L'ESAT LA LECHERE - ADAPEI 01

Embauchant plus de 130 personnes en situation de handicap et plus de 40 salariés, l'ESAT La Léchère fait partie d'un des 56 établissements de l'ADAPEI de l'Ain. 4 types d'activités y sont développées : une blanchisserie, une cuisine centrale, un espace vert et de l'industrie (métallerie, ateliers de conditionnement, plateforme logistique, etc.).



## 4.2.4 ANCRAGE TERRITORIAL

L'ancrage territorial « se matérialise par le biais de la réponse aux besoins des populations plutôt qu'aux besoins du marché de manière abstraite » (Pecqueur & Artis, 2018). Celui-ci peut s'illustrer par :

- la mobilisation de personnes,
- le développement de liens interpersonnels,
- l'activation de ressources cachées et spécifiques au territoire,
- la création d'emplois non délocalisables.

En fonction du statut, les OESS ne présentent pas le même degré d'ancrage territorial :

- les associations ont un lien plus fort au territoire en répondant aux besoins des populations sur leurs espaces de vie.
- les coopératives ont un lien moins fort au territoire en produisant des biens ou des services qui répondent aux besoins du marché et moins aux problématiques locales.

Sur la CCBS, il existe une **dynamique associative importante reposant principalement sur du bénévolat** (non visible quantitativement). Celle-ci se retrouve principalement dans le Valromey, un territoire marqué par une identité forte. Dans les années 1990, la création d'une école Montessori a joué un rôle particulièrement important dans le tissu associatif local.

“ C'est beaucoup de collaboratif, chacun met ses compétences au service. ”

“ On a de la chance d'avoir un cinéma d'art et essai à Valromey. Il y a l'intérêt de voir un film mais aussi de créer du lien social. ”

“ Tout ça à l'origine, c'est l'école Montessori qui l'a créé. Je pense que le ferment est là, il y avait aussi un terreau favorable, un paysage, une unité. Il y a une identité forte dans le Valromey. ”

Cette dynamique associative reposant principalement sur du bénévolat est très ancrée localement. **De nombreuses personnes dont les néo-ruraux se mobilisent pour améliorer leur cadre de vie par la culture, la valorisation de ressources locales et de savoir-faire locaux.** Ce tissu associatif local participe à créer des liens interpersonnels entre les habitants et renforce le sentiment d'appartenance au territoire.

**Activation et valorisation de ressources locales** : récemment une fruitière de comté regroupant près de **14 exploitations** s'est développée afin de contrer la baisse du coût d'achat de leur lait par l'industrie. La création d'une coopérative dans le Valromey n'est pas un hasard, puisqu'il existait une fruitière à comté par village avant l'industrialisation de la fabrication de fromage dans les années 1960. Cette coopérative est le fruit d'une mobilisation des agriculteurs et de leur savoir-faire mais aussi de financements tel que Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER).

Des associations de taille importante dans l'action sociale perdent parfois de leur ancrage territorial. Soumis à des logiques de marché, ces établissements deviennent des entreprises en répondant à des logiques de rentabilité tout en assurant un accompagnement de leur public.

“ On nous confie plus de travail parce qu'on est une association. Si on ne donne pas un service de qualité avec un rapport qualité prix qui correspond au marché, les clients ne resteront pas chez nous. ”

## 4.2.5 RELATIONS ENTRE LES OESS



La concurrence est assez peu présente entre les organisations de l'ESS, celles-ci tentent plutôt de **s'inscrire en complémentarité les unes aux autres afin de répondre au mieux aux besoins de la population**. Cette faible concurrence peut s'expliquer en partie par ses caractéristiques territoriales (rural et peu dense). En conséquence, il n'existe pas de phénomènes de concentration des OESS comme dans la GBA.

“ On essaie de ne pas être en concurrence et de proposer des choses différentes (...) On essaie vraiment de travailler ensemble car c'est bénéfique pour la population. ”

“ Sur l'activité économique on est très concurrentiel (...) mais sur le champ du médico-social on fait des formations ensemble : une formation informatique pour faire des groupes de niveaux homogènes. ”

Cependant, certaines associations de l'action sociale sont très exposées à la concurrence que ce soit avec des entreprises de l'ESS ou hors ESS. Malgré cette tendance, des établissements tels que les ESAT tentent de coopérer pour l'accompagnement médico-social (formations, stages, etc.) de leur public.

**La coopération reste le mode d'organisation le plus fréquent**. Par exemple, l'association **Vivre en Valromey** favorise l'impulsion de projets et d'initiatives collectifs tel que la **Centrale Villageoise Nouvelles Energies Citoyennes**. Des gratifierias sont également mises en place grâce au travail partenarial de trois associations locales. Ces **coopérations sont favorisées par la configuration du territoire**. En effet la faible densité de population favorise l'interconnaissance entre les acteurs.

“ Sur les actions locales, je travaille avec plein d'associations et d'institutions locales. Cela fait partie de notre métier, de travailler en réseau, d'organiser des événements localement. ”

Dans l'ensemble du territoire, **des coopérations se transforment en mutualisation**. Par exemple, les structures d'insertion partagent des outils et des informations palliant le manque de formation pour leur public. Un autre type de mutualisation est implanté dans le territoire : une CAE. Celle-ci permet de mutualiser des services administratifs, juridiques et commerciaux, des locaux mais aussi des formations, pour accompagner des entrepreneurs du territoire. La CAE participe également à la sécurisation de l'emploi en permettant aux entrepreneurs d'accéder à une protection sociale plus importante que celle obtenue par le statut d'auto-entrepreneur.

“ On veut aussi mutualiser vu qu'il y a un faible nombre d'habitants et des besoins. C'est pour ça qu'on a réfléchi au RAM. ”

Enfin, une **mutualisation innovante, un Relais d'Assistance Maternelle (RAM) itinérant**, est en développement dans le Valromey. L'objectif est de répondre à un besoin de la population locale. Ce projet a pour but d'aider les familles et assistantes maternelles sur chaque commune, en installant des jeux et en répondant aux demandes administratives.

## 4.2.6 SENTIMENT D'APPARTENANCE

Seulement la moitié des acteurs rencontrés se sentent appartenir à l'ESS. Certains acteurs ne se reconnaissent pas dans l'ESS à cause d'une méconnaissance de ce champ : il y a des préjugés et des idées reçues parfois difficiles à déconstruire.



La moitié des acteurs interrogés se sentent appartenir à l'ESS



Pendant longtemps, pour moi l'ESS c'était tout ce qui relevait de l'activité d'insertion.



On est quand même plus éloigné de l'ESS, on n'est pas tout à fait sur ce champ-là.



Je ne m'y retrouve pas parce que c'est large, c'est très vaste et il y a le mot économie dedans. Mais nous on ne recherche pas le profit.



Le manque de conscientisation de ces acteurs est parfois liée à un rejet de la définition institutionnelle de l'ESS ou de l'économie au sens large. La plupart des acteurs qui le rejettent sont liés au secteur du social et notamment de l'éducation populaire : pour certains les termes économie et social sont antinomiques.

Cependant, l'autre moitié des acteurs rencontrés se sentent tout de même appartenir à l'ESS et se reconnaissent dans ce champ. Ce sentiment d'appartenance a été favorisé par des actions mises en place dans le cadre du mois de l'ESS et organisées par les techniciens du syndicat mixte avant la loi NOTRe.



Du fait que ce soit un mouvement citoyen, qu'on participe à aller vers un territoire à énergie positive, pour moi ça rentre dans le cadre de l'ESS.



## 4.3 ENJEUX

Par un travail d'enquête terrain constitué d'entretiens semi-directifs et d'ateliers collectifs sur l'intercommunalité de la CCBS, différents besoins inhérents aux structures de l'ESS et freins territoriaux à leur développement ont été identifiés. Ainsi, nous avons pu définir des leviers à actionner pour permettre le développement de l'ESS sur le territoire.

### ANIMATION D'UN RESEAU DE L'ESS

- Améliorer l'interconnaissance des structures via le partage de bonnes pratiques, la mise en place d'un forum des acteurs de l'ESS ou la co-organisation du mois de l'ESS, etc.
- Mettre en place une pépinière associative pour la mise en réseau, l'échange et l'accès à du matériel et des locaux mutualisés.
- Valoriser et sensibiliser les publics (élus, grand public, entreprises, etc.) à l'ESS.

### DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE TRANSVERSALE DE L'ESS

- Mettre en place un interlocuteur ESS identifié à l'intercommunalité.
- Définir un interlocuteur pour accompagner sur l'accès, le montage et le suivi des financements européens type FSE, LEADER, etc.
- Simplifier les appels à projet et/ou former les structures à y répondre.
- Favoriser la mise à disposition de locaux.
- Soutenir le développement du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique.

### LEVIERS AU DEVELOPPEMENT DE L'ESS

#### ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DE L'ESS

- Proposer des offres de formations pour accompagner la montée en compétences des salariés et bénévoles.
- Soutenir et former à la fonction employeur des associations.
- Favoriser la mutualisation de services administratifs, ressources humaines, etc.
- Rendre accessible, compléter et coordonner les dispositifs de financement (France Active, CIGALES, etc)

#### DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE MOBILITE

- Proposer des solutions de co-voiturage, de transport en commun ou de location de véhicules et/ou vélos.

En actionnant ces différents leviers, le développement de l'ESS pourrait apporter une réponse à un enjeu : celui de participer au bien vivre et à la cohésion sociale entre le nord et le sud, deux territoires aux identités distinctes.

# ZOOM SUR UNE INITIATIVE LIE A L'ANIMATION

## D'UN RESEAU DE L'ESS



### LA CANTINE 111

CANTINE  
cent onze

La cantine 111, à Châlon-en-Champagne, met à disposition un lieu convivial (salle équipée d'une cuisine, d'un espace ludique et d'un scène) aux associations locales afin qu'elles y organisent ou co-organisent des événements, et ce, dans le but de mettre en lumière leurs initiatives auprès des habitants et acteurs du territoire. La semaine, la cantine du 111 cuisine également des repas, en majorité avec des produits locaux et bio. Un exemple d'initiative qui pourrait permettre de répondre à divers enjeux du territoire : valorisation de l'ESS auprès du grand public, mise en réseau et interconnaissance des structures, accès à des locaux de manière ponctuelle et valorisation des produits du terroir.



crédit photographique : <http://www.lhebdoduvendredi.com/>

# BIBLIOGRAPHIE

Argo&Siloe, & OPC. (2012). «Etat des lieux de l'économie résidentielle en Rhône-Alpes» Synthèse de l'étude réalisée par les cabinets Argo&Siloe et OPC. Conseil Régional Rhône-Alpes. [https://www.labo-cites.org/system/files/import/synthese-economie-residentielle\\_0.pdf](https://www.labo-cites.org/system/files/import/synthese-economie-residentielle_0.pdf)

Artis, A., & Pecqueur, B. (2018). Comprendre la place et le rôle des entreprises de l'ESS dans le développement territorial. In M. Talandier & B. Pecqueur (Éds.), Renouveler la géographie économique. Economica. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01817760>

Artis, A., Roger, B., & Rousselière, D. (2020). Facteurs d'implantation de l'ESS dans les territoires: Proposition pour une nouvelle modélisation. RECMA, N° 358(4), 53-71.

CCI de l'Ain. (2021). Chiffres clés de l'Ain. Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes. <https://www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr/economie/chiffres>

CNCRESS, Avise, & RTES. (2019). Etude Tresson: L'économie sociale et solidaire dans les territoires ruraux. Avise.

CRESS Auvergne Rhône Alpes. (2021). Diagnostic ESS - Département de l'Ain (p. 35). Mimeo

CRESS Auvergne Rhône Alpes, & Observatoire régional de l'ESS. (2021). NOTE DE CONJONCTURE: impact COVID-19 sur l'emploi dans l'ESS au premier semestre 2020. [http://www.cress-aura.org/sites/default/files/etude\\_covid\\_synthese\\_aura.pdf](http://www.cress-aura.org/sites/default/files/etude_covid_synthese_aura.pdf)

Dupin, J. (2019). Prix de l'ESS régional : la cantine du 111. <https://lacantinedu111.org/index.php/2019/11/06/prix-de-less-regional/>

Fraisse, L., & Uhry, J.-M. (2005). 13. Grenoble: L'agglomération vers une régulation de l'économie plurielle. Érès. <http://www.cairn.info/action-publique-et-economie-solidaire--9782749204895-page-225.htm>

Observatoire national de l'économie sociale et solidaire (France), Demoustier, D., Draperi, J.-F., Lambert, M., Fretel, A., Lethielleux, L., Pleintel, L., Ramirez, J., Richez-Battesti, N., Petrella, F., & Roger, B. (2020). Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire (4e édition). Juris éditions.

Recherches&Solidarité. (2020). L'essentiel de la vie associative de l'Ain. <https://recherches-solidarites.org/dans-les-departements-liste/#01>

RTES. (2021). RTES. Consulté 3 avril 2021. <https://www.rtes.fr/>

Tchernonog, V. & Prouteau, L. (2019). Le paysage associatif français, Editions Juris - Dalloz. Hors-série.

# SIGLES

ACI : Ateliers et Chantiers d'Insertion  
ADAPA : Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain  
ADAPEI de l'Ain : Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de l'Ain  
ADMR : Associations de Maintien à Domicile en Milieu Rural  
ADSEA : Association de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte  
AGLCA : Agence de Gestion, de Liaison et de Conseil aux Associations  
AIDS : Association Intermédiaire Domicile Services  
AMAP : Associations de Maintien pour une Agriculture Paysanne  
AOC : Appellation d'Origine Certifiée  
AOP : Appellation d'Origine Protégée  
AuRA : Auvergne-Rhône-Alpes  
BBDS : Bourg-en-Bresse Dynamique Solidaire  
CAE : Coopérative d'Activités et d'Emplois  
CAF : Caisse d'Allocations Familiales  
CAPE : Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)  
CESA : Contrat d'Entrepreneur Salarié Associé  
CC : Communauté de Communes  
CCBS : Communauté de Communes de Bugey Sud  
CCI : Chambre du Commerce et de l'Industrie  
CCPA : Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain  
CDD : Contrat à Durée Déterminée  
CDI : Contrat à Durée Indéterminée  
CIGALES : Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire  
CJS : Coopérative Jeunesse de Service  
CLAP : Connaissance Locale de l'Appareil Productif  
CPA : Centre Psychothérapique de l'Ain  
CRESS : Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire  
CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole en Commun  
DIIESES : Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation Sociale et à l'Économie Sociale  
DLA : Dispositif Local d'Accompagnement  
DSP : Délégation de Service Public  
ESAT : Etablissements et Services d'Aide par le Travail  
ESS : Économie Sociale et Solidaire  
ESUS : Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale  
EVS : Etablissement de Vie Sociale  
FLORES : Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié  
GBA : Grand Bourg Agglomération  
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques  
LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale  
LUSIE : L'Union des Structures d'Insertion par l'Activité Économique  
MJC : Maison des Jeunes et de la Culture  
MRJC : Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne

NOTRe: Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République  
OESS : Organisations de L'Économie Sociale et Solidaire  
ORSAC : Organisation Sanatoriale Catholique  
PEC : Parcours Emploi Compétences  
PTCE : Pôles Territoriaux de Coopération Économique  
QPV : Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville  
RAM : Relais d'Assistants Maternelles  
RAIA : Réseau d'Accueil et d'Information aux Associations  
RTES : Réseau de Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire  
S : Secret Statistique  
SCA : Société Coopérative Agricole  
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif  
SCOP : Société Coopérative Ouvrière et de Production  
SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Economique  
SICA : Société d'Intérêt Collectif Agricole  
SIRENE : Système National d'Identification et du Répertoire des Entreprises et de leurs Etablissements  
SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple  
SMAC : Scène Musique Actuelle  
URSCOP : Union Régionale des Sociétés Coopératives  
URSSAF : Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales  
ZRR : Zones de Revitalisation Rurale

# TABLE DES MATIERES

Sommaire et édito.....	2
Introduction.....	3
Démarche et méthodologie.....	4
Méthodologie quantitative.....	5
Méthodologie qualitative.....	5
Qu'est ce que l'ESS.....	6
<b>Partie 1 : Département de l'Ain.....</b>	<b>7</b>
1.1 Carte d'identité .....	8
1.2 Panorama de l'ESS.....	9
1.2.1 Chiffres clés.....	9
1.2.2 Répartition par secteur d'activités.....	11
1.2.3 Répartition par statut.....	12
1.2.4 le choix du statut : de quoi dépend-il ?.....	12
1.3 Le fonctionnement interne des structures de l'ESS.....	18
1.3.1 Les ressources humaines .....	18
1.3.2 La gouvernance .....	19
1.3.3 Le modèle économique.....	21
1.3.4 Les impacts de la crise sanitaire.....	23
<b>Partie 2 : Grand Bourg.....</b>	<b>27</b>
2.1 Carte d'identité.....	28
2.2 Analyse des dynamiques ESS.....	30
2.2.1 Chiffres clés.....	30
2.2.2 Répartition des établissements.....	31
2.2.3 Répartition des salariés.....	32
2.2.4 Ancrage territorial.....	33
2.2.5 Relations entre les OESS.....	34
2.2.6 Sentiment d'appartenance.....	36
2.3 Enjeux.....	37
<b>Partie 3 : Plaine de l'Ain.....</b>	<b>39</b>
3.1 Carte d'identité.....	40
3.2. Analyse des dynamiques ESS.....	41
3.2.1 Chiffres clés.....	41
3.2.2 Répartition des établissements.....	42
3.2.3 Répartition des salariés.....	43
3.2.4. Ancrage territorial.....	44
3.2.5 Relations entre les OESS.....	45
3.2.6 Sentiment d'appartenance.....	46
3.3 Enjeux.....	47
<b>Partie 4 : Bugey Sud.....</b>	<b>49</b>
4.1 Carte d'identité.....	50
4.2 Analyse des dynamiques ESS.....	51
4.2.1 Chiffres clés.....	51
4.2.2 Répartition des établissements.....	52
4.2.3 Répartition des salariés.....	53
4.2.4. Ancrage territorial.....	54
4.2.5 Relations entre les OESS.....	55
4.2.6 Sentiment d'appartenance.....	56
4.3 Enjeux.....	57
<b>Bibliographie.....</b>	<b>59</b>
<b>Sigles.....</b>	<b>60</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>62</b>



Centre Ressource  
pour la Vie Associative  
et l'Économie Sociale et Solidaire

Maison de la Culture et de la Citoyenneté  
4 allée des Brotteaux - CS 70270  
01006 BOURG-EN-BRESSE cedex  
Tél. 04 74 23 29 43 / [aglca@aglca.asso.fr](mailto:aglca@aglca.asso.fr)  
[www.aglca.asso.fr](http://www.aglca.asso.fr)



**cress**

Chambre Régionale  
de l'Économie Sociale  
et Solidaire  
Auvergne-Rhône-Alpes

11 rue Auguste Lacroix  
69003 Lyon  
04 78 09 11 97 / [info@cress-aura.org](mailto:info@cress-aura.org)  
[www.cress-aura.org](http://www.cress-aura.org)